VOL XXV. No 30 — FONDÉ LE 1ER JUIN 1860. — VENDREDI 22 JANVIER 1886

# LE FRANCO-CANADIEN

PUBLIÉ A ST. JEAN D'IBERVILLE, CANADA.

I. BOURGUIGNON, Propriétaire.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour douze mois..... $1.00
Pour six mois ..... 50

Invariablement payable d'avance.

Tout semestre commencé se paie en entier, et aucun *refus* de continuer l'abonnement ne sera accepté à moins que tous les arrérages aient été payés

☞ Toutes correspondances, lettres chargées, communications, &c., devront être adressées à

I. BOURGUIGNON, Prop.
St. Jean d'Iberville

PRIX DES ANNONCES.

Première insertion, par ligne 10 cts
Chaque insertion subséquente par ligne ..... 3

Toute annonce envoyée sans mentionner le nombre d'insertion voulu, sera publiée jusqu'à avis du contraire

Une remise libérale est accordée pour des annonce à long terme

FEUILLETON.

13

## LA FILLE DE CAMELOTS

PAR

*PIERRE ZACCONE.*

DEUXIEME PARTIE

—Cela prouve qu'il ne connait pas plus que nous la retraite de Caminade.

—C'est ce que je me suis dit.

—Que faire ? que faire ? murmura le comte, les dents serrées, avec une hideuse contraction aux sourcils.

Il y eut un silence.

Ils marchaient à pas lents vers la rue du parc Royal, et tournèrent, une fois là, vers le boulevard.

Au bout d'un moment, Mario s'arrêta.

—Et Raymonde ? dit il tout à coup, d'un accent plein de haine.

Oh ! celle là, répondit Lambert, je crois qu'il faut ouvrir l'œil.

Comment ?

Elle se remue. Elle a mis en campagne Bricole, toute son équipe de camelots, et il est certain qu'ils manigancent quelque chose.

—Quoi !

—Quelque traquenard.

—Contre moi ?

—Contre vous, peut-être ; mais, à coup sûr contre Bibi.

—Qui peut te donner lieu de penser ?

—Bah ! un enfant s'en serait aperçu ..... Car pendant que je récon duisais ... de loin ... M. Horace de Breuil, j'ai bien remarqué qu'on me reconduisait moi-même.

—Enfin, quelle intention supposes-tu à Raymonde ?

Lambert remua la tête, pinça ses lèvres.

—Elle aime le René d'Harville, répondit-il ; il ne faut pas oublier ça ; et chez les femmes, quand l'amour et l'intérêt sont d'accord il est prudent de s'attendre à tout.

—Que peut elle ? ...

. —Pas grand'chose peut-être ; mais tout de même ...

Le comte serra énergiquement le bras de son compagnon.

—An ! si on pouvait retrouver ce Caminade ! balbutia-t-il avec rage.

—Ce serait la meilleure solution.

—Ces papiers, une fois anéantis, je n'aurais plus rien à craindre ...

Et tout le monde serait content, acheva Lambert qui accompagna ces paroles d'un rire goguenard.

Mais au même moment il s'arrêta et entraîna Mario à l'écart.

Ils venaient d'atteindre la place les Vosges.

—Qu'as tu donc ? interrogea le comte surpris.

—Plus bas ! plus bas ! répondit Lambert.

Et il allèrent se réfugier derrière l'énorme pilier de l'une des arcades.

Enfin ... m'expliqueras-tu ! fit Mario, qui ne comprenait pas.

—Regardez ... à gauche ... sur le trottoir.

—Je vois un homme.

—C'est cela.

—Lambert haussa les épaules.

—Si je le connais, répliqua-t-il ... mais rien qu'à sa façon de lancer la jambe droite ... voyez ! il n'y en a pas deux qui se permettent ces effets de cuisse.

—Qui est ce donc ?

—Caminade.

—Tu es sûr ?

Lambert étouffa un petit rire ironique.

—Ah ! il est bien grimé cependant, poursuivit-il a endossé, pour la circonstance, un complet de charbonnier qui ne lui va pas mal ; mais on ne change pas sa nature, et le cabotin se trahit toujours en dépit de tous les costumes.

—Si c'est lui, faut le suivre.

—Pardieu ...

—Qu'allons nous faire ?

—A deux, nous nous gênerions. Vous allez donc me laisser opérer seul. Je le suivrai ! S'il se ballade à pied, je l'emboîterai un peu à distance ; s'il prend une voiture, je monterai derrière, et j'arriverai en même temps que lui !

—Ah ! puisses-tu, demain, m'apporter son adresse.

—Demain, nous causerons de tout cela. Le voilà qui va disparaître ... il n'est que temps ... je m'évanouis ... bien des choses chez vous ...

Lambert quitta le comte sur ces mots, et marcha vers la rue de Tarenne par laquelle Caminade venait de disparaître.

V

Le lendemain, vers dix heures du matin, M. Ménager, juge d'instruction, était dans son cabinet, assis devant un grand bureau d'ébène noir compulsant de nombreux dossiers, qu'il parcourait avec une minutieuse attention.

M. Ménager avait, à cette époque, soixante ans au plus.

C'était un homme de haute taille, au visage austère, avec des yeux fort doux, et qui, depuis qu'il exerçait ses importantes fonctions, avait su conquérir l'estime et la considération des plus illustres magistrats du parquet de Paris.

Il était d'ailleurs de mœurs fort simples ; ferme et bienveillant, on trouvait en lui un esprit éclairé ; il n'apportait aucune passion préconçue dans l'examen des affaires qui lui étaient soumises, et se gardait surtout de considérer jamais un prévenu comme un coupable.

L'idéal du juge !

Ce matin-là, il était arrivé à son cabinet plus soucieux que d'habitude, et s'était fait remettre tout de suite le dossier depuis longtemps abandonné de l'affaire d'Angoulême.

Et il le compulsait, comme nous l'avons dit, avec une attention toute particulière.

Deux heures s'écoulèrent. Midi allait sonner, quand la porte du cabinet s'ouvrit et que l'huissier entra.

Il releva la tête, et avant qu'il n'eût formulé la question qui était sur ses lèvres, l'huissier lui remit une carte qu'il lut rapidement.

—Très bien ! dit il aussitôt, faites entrer cette personne.

Et, quelques secondes après, une femme entrait.

C'était madame Pradié.

Le juge s'avança à sa rencontre.

—J'espère, chère madame, dit-il en l'accueillant de son plus bienveillant sourire, que vous m'excuserez de ne vous avoir pas reçue hier...j'étais tout à fait occupé, et je ne pouvais pas me distraire une seconde.

—Oh ! vous êtes tout excusé, cher monsieur, répondit madame Pradié, je sais vos graves obligations et je n'ai pas insisté... Vous m'avez fait prier de revenir ce matin et, vous voyez, je suis exacte.

—C'est à merveille ; votre charmante Laura est bien.....

—C'est précisément d'elle que je viens vous parler.

—Je m'en doutais. Le comte de Presles est toujours amoureux ?

—Toujours.

—Et vous a-t-il demandé sa main ?

—Il m'a fait la demande officielle hier même.

—Qu'avez-vous répondu ?

—Mais—ce que je vous avais annoncé que je lui répondrais, c'est-à-dire qu'ayant en vous la plus entière confiance, j'attendrais que vous ayez prononcé pour prendre un parti.

—Enfin...ce mariage vous convient à vous-même ?

—S'il doit faire le bonheur de mon enfant, quelle raison aurais-je de m'y opposer.

—Aucune, sans doute.

—Et à moins que vous n'ayez à présenter quelque objection..... sérieuse.

M. Ménager garda un moment le silence...puis, il reprit d'un ton presque grave :

—Ce que vous m'avez demandé, ma chère enfant, dit-il, est bien délicat et je crains vraiment de jouer ici le rôle d'un trouble-fête.

—Comment ! fit madame Pradié avec un mouvement ; auriez-vous sur le comte une autre opinion que celle des personnes qui l'on si bien accueilli à Paris ?

—J'ignore ce que l'on pense de lui à Paris, et je ne m'en suis pas préoccupé.

—Cependant.....

—Seulement, du jour où vous m'avez fait part du projet que vous aviez formé, j'ai dû, pour répondre à la confiance que vous me témoigniez, m'entourer de tous les renseignements propres à m'éclairer, et je me suis empressé d'écrire à quelques amis que j'ai à Rio. Janeiro.

—Et...ils vous ont répondu ?

—Il y a trois jours.

—Que disent-ils ?

M. Ménager eut un geste d'une expression douteuse.

—Rien de bien précis, répondit-il ; ou du moin, rien qui m'ait paru bien satisfaisant.

—Vous m'effrayez !

—Ce n'est pas là ce que je veux... écoutez ! le comte de Presles appartient bien à une famille des plus recommandables par ses ascendants, mais il paraît que la mère n'a pas toujours tenu une conduite irréprochable. Elle a fait beaucoup parler d'elle, et l'on m'assure que le comte de Presles l'avait quittée, désespéré, quelques années avant sa mort.

—Mais le fils ? interrompit vivement madame Pradié.

—Vous avez raison, chère madame, dit le juge, c'est du fils surtout qu'il faut s'occuper, et les renseignements qui m'ont été transmis ne l'ont point oublié.

—Eh bien ?

—Eh bien !... là aussi, il y a quelque chose.

—Expliquez vous.

—Ce n'est pas à dire que l'on accuse le comte de Presles d'avoir rien fait qui puisse entacher son honneur ; mais on prétend qu'il a mené au Brésil une existence fort dissipée : qu'il a joué et perdu des sommes considérables, et que si la fortune du comte, son père n'était pas venue le relever, il se trouverait aujourd'hui dans une situation des plus précaires.

—Mais, depuis..... il peut s'être amendé.

—C'est possible.

Vous ne le croyez pas !

—Avouez au moins que sa conduite passée peut inspirer certaines appréhensions pour l'avenir.

—C'est vrai !

—Vous voilà toute troublée... et vraiment je regrette...

—Non, ne regrettez rien ! car je n'éprouve qu'un profond sentiment de gratitude pour l'intérêt que vous me témoignez ! ... Toutefois ... dans cet état ... que me conseillez-vous ?..

—Dame ! .. cela dépend ..

—De quoi ?

—Votre enfant aime-t elle réellement le comte ?

—Elle en est folle !

—Alors, ne précipitez rien. Continuez à recevoir Monsieur de Presles comme par le passé..... ne lui connez par le soupçon que vos intentions aient pu changer, et dans quelques jours, quelques semaines au plus, de nouveaux renseignements viendront peut-être vous fixer sur le parti que vous aurez à prendre.

Madame Pradié s'était levée.

—Merci, dit-elle ; merci du profond de mon cœur ; je suivrai vos conseils ; j'attendrai ; et Dieu veille que nous soyons bientôt éclairés !

Elle allait se retirer et déjà M. Ménager l'accompagnait jusqu'à la porte, quand l'uissier entra.

—Qu'y a-t-il ? demanda M. Ménager.

—Il y a là une personne qui demande à parler à monsieur le juge.

—A-t-elle dit son nom ?

—Mademoiselle Raymonde.

Madame Pradié se disposait à sortir ; elle s'arrêta à ce nom.

—Raymonde ! fit-elle, étonnée.

—Allez ! ordonna M. Ménager à l'huissier, et dès que vous pourrez introduire cette personne, je vous previendrai.

—Puis, se tournant vers la jeune veuve :

—Ce nom que l'on vient d'annoncer, dit-il, a paru vous surprendre ?

—En effet, répondit madame Pradié, je ne le le dissimule pas.

Mademoiselle Raymonde est une amie de votre enfant !

—Dites sa plus sincère amie.

—N'était-elle pas la fille adoptive de malheureux Desgranges, qui fut il y a un an, l'objet d'une tentative criminelle, dans le train de Paris à Angoulême ?

—C'est cela.

—Et ce M. Desgranges est mort ?

—Il a quelques jours, au château de Pratmeur.

Il y eut un court silence, pendant lequel une ombre glissa sur le front du juge.

—Pauvre enfant ! ajouta-t-il, cette mort a dû cruellement la frapper.

Madame Pradié eut un triste sourire.

—Oui, bien cruellement ... répondit elle ; la pauvre enfant espérait toujours que M. Desgranges reviendrait à la raison, qu'il pourrait éclairer la justice et l'aider à découvrir le coupable ... car, c'est là une chose terrible, convenez en, monsieur, qu'un pareil criminel ait pu jusqu'à ce jour échapper à toutes les recherches, et qu'il puisse jouir en paix du fruit de son fortait.

—Eh, sans doute ! répliqua le juge ; pour mon compte, j'ai souvent pensé à cette affaire, et j'ai cherché, bien des fois, à en pénétrer le mystère...Le mobile du crime, les moyens à l'aide desquels le coupable a pu se dérober, mille autres détails plus bizarres encore, tout cela m'a préoccupé longtemps, et aujourd'hui je considèrerais comme l'honneur de ma carrière de magistrat, de faire la lumière sur toutes ces ténèbres ; mais je ne regarde pas la justice comme vaincue ; le dernier mot n'est pas dit, et même, je dois ajouter que depuis quelques jours, il semble se faire un certain mouvement autour de ce crime.

—Vraiment !

—C'est encore à l'état latent ; je n'ai rien de précis ni de palpable ; mais pour nous autres, familiers que nous sommes avec les affaires criminelles, il est des indices auxquels on ne se trompe pas ; et, je le répète, on dirait qu'il y a dans l'air, si insaisissable que ce soit, quelque chose qui annonce l'approche ou le passage du criminel. Aussi voyez ! je me suis fait apporter là tout le dossier de l'affaire, je l'ai étudié à nouveau, et vienne le moindre indice, je reprendrai l'instruction, et cette fois il faudra bien que nous aboutissions.

—Puissiez vous dire vrai...la pauvre Raymonde serait si heureuse !... le ciel lui doit bien cette consolation —et sans doute, c'est pour l'interroger que vous l'avez fait appeler aujourd'hui ?

—Nullement.

—Et quoi ! c'est de son propre mouvement...

—Elle m'a écrit hier, pour solliciter un entretien, et vous comprenez que je me suis empressé de lui répondre.

—C'est à merveille. Je vous laisse... et vous remercie encore une fois de toutes les bontés que vous voulez bien avoir pour Laura et pour moi...

—Comptez sur mon entier dévouement, chère madame, et ne doutez pas de l'empressement que je mettrai à vous tenir au courant de tout ce que j'aurai pu obtenir.

Madame Pradié s'éloigna cette fois et M. Ménager donna l'ordre d'introduire mademoiselle Raymonde.

Raymonde entra presque aussitôt.

Elle était vêtu de longs habits de deuil ; un voile de crêpe noir tombait de son front et cachait ses traits.

Le juge lui indiqua un siège près de son bureau, et quand elle s'y fut assise :

—Remettez vous, mon enfant, dit-il d'un ton presque paternel, vous m'avez écrit que vous désiriez me parler, et me voici prêt à vous écouter. Expliquez vous donc en toute assurance, et croyez que je serai heureux de faire quelque chose qui puisse vous être agréable. D'ailleurs, vous n'êtes pas une étrangère pour moi : depuis de longues années, des liens d'amitié étroite m'unissent à la famille Pradié, de laquelle vous avez reçu une touchante hospitalité, et je sais les sentiments d'affection sincère que l'on y a conçus pour vous.

Raymonde s'inclina et releva son voile.

Madame Pradié a toujours été excellente, en effet, répondit-elle ; Laura est ma meilleure amie de couvent, et je n'oublierai jamais les moments heureux que j'ai passé près d'elle ! Aussi, ce n'est qu'avec un cruel déchirement que je me suis résignée à la quitter.

—Que dites-vous ! fit M. Ménager, quittez l'hôtel Pradié ?

—Oui, monsieur.

—Bientôt ?

—Aujourd'hui même.

—Pour longtemps ?

—Probablement pour toujours.

Le juge releva le front avec vivacité.

—Voilà qui est singulier, répliqua-t-il.

—Pourquoi donc ?

—Mais parce que madame Pradié, qui me quitte à l'instant, ne m'a rien dit de cette résolution que vous m'annoncez.

—C'est que je n'en ai parlé encore qu'à Laura, et que madame Pradié ne la connaît pas.

—Elle en sera fort affectée... elle en éprouvera un véritable chagrin.

—Je le sais.

—Et cela ne vous a pas arrêtée.

—Non, monsieur.

—Il faut alors qu'un motif puissant...

Raymonde remua lentement la tête...

—Laura va se marier prochainement, monsieur, repondit-elle ; et je ne fais qu'avancer de quelques semaines une séparation qui se serait imposée au lendemain même de son mariage.

M. Ménager s'était pris à regarder la jeune fille avec une attention toute particulière ; Raymonde en fut comme gênée et elle baissa les yeux.

—Est ce donc là, interrogea le juge la seule raison qui détermine votre départ ?

—Non, monsieur.

—Quel est l'autre ?

Raymonde hésita à répondre ; on eût dit qu'au moment d'aller plus avant dans cet entretien une suprême appréhension s'emparait d'elle, et qu'elle regrettait maintenant d'être venue !

Mais cette hésitation ne fut que passagère ; elle reprit bientôt tout son courage, et osa lever les yeux sur son interlocuteur.

—Vous savez, sans doute, monsieur le juge, dit elle d'un ton plus ferme, que je suis la fille adoptive de M. Desgranges ?

—Je sais cela, mon enfant, répondit M. Ménager.

—On a dû vous apprendre aussi que le malheureux vieillard est mort, il y a quelque jours.

—On me l'a dit également, et du reste cela n'a dû surprendre aucune des personnes qui le connaissaient ; car depuis l'affaire d'Angoulême, ce n'est qu'à de rares intervalles et qu'il recouvrait parfois quelques fugitives lueurs de raison. Et il est mort sans être revenu à lui ?

—Détrompez vous, monsieur.

—Comment cela ?

—Vers les derniers temps, son esprit semblait s'être dégagé en partie des ténèbres qui l'obscurcissaient, et moi, tout entière à la joie de cette amélioration inespérée, je n'avais pu cacher l'espoir qu'elle avait fait renaître.

—Quel mal y avait il à cela ?

—Il y avait un grand danger, tout au mois, car ces symptômes rassurants s'étaient à peine manifestés depuis quelque jours, qu'une tentative criminelle se produisait.

Une tentative criminelle ! est ce possible ! qui pouvait avoir intérêt ?...

—La veille de notre départ pour le château de Pratmeur, continua Raymonde, un homme s'est introduit dans le pavillon de M. Desgranges et a versé quelques gouttes d'un poison des plus violents dans la potion qui devait lui être servi la nuit même !

—Vous en êtes sûre ?

—Je rapporte les paroles du docteur qui a analysé la potion.

—Et l'autre ? le misérable ! on l'a qu ?

—Il avait pris la fuite dès les premiers bruits et l'on n'a pu que relever l'empreinte de ses pas sur le parquet de la pièce qu'il avait traversée.

—On craignait donc que le malheureux vieillard ne parlât ?

—Non, monsieur le juge ; mais on voulait le mettre dans l'impossibilité de partir pour Pratmeur.

M. Ménager eut un haut-le corps, et ne put dissimuler son étonnement.

—Qu'y avait-il donc de si important au château de Pratmeur, interrogea-t-il d'une voix nette et précise, pour qu'on tentât, même à l'aide d'un crime, d'empêcher M. Desgranges de s'y rendre ?

—C'est ce que je vais vous dire, monsieur le juge, répondit la jolie enfant, avec fermeté.

Raymonde avait décidément pris une attitude resolue et toute timidité avait disparue.

M. Ménager, qui continuait de l'observer, fut frappé de ce changement, et si son attention avait pu être distraite, il serait dès ce moment revenu tout entier à l'intérêt de cet entretien.

Il fit un geste d'approbation et d'encouragement.

—Parlez ! parlez, mon enfant, dit il avec bienveillance ; je suis d'autant plus curieux de vous entendre que, depuis quelque temps, j'ai repris l'examen approfondi de l'affaire d'Angoulême ; et tout à l'heure même je faisais part à madame Pradié ...

—Vous avez parlé à madame Pradié de cette affaire ! interrompit Raymonde sur un ton singulier.

—Sans doute, repartit M. Ménager et voyez la coïncidence ! quoiqu'elle ne m'eût rien dit de la tentative dont vous m'entretenez, ce qui m'étonne, je lui confiais qu'à certains indices, impalpables encore, j'avais été touché par le soupçon que l'assassin de Beauchamp, ou quelqu'un de ses complices pouvait être à Paris.

Raymonde tressaillit.

—Une pareille confidente, balbutia-t-elle.

—Imprudente ?

—Parce que, s'il est vrai que le coupable soit à Paris, il est au moins inutile qu'il apprenne que l'on s'occupe de lui.

—Et comment le saurait il ? Ce n'est pas madame Pradié ... je suppose.

—Non, assurément ; mais il n'y a pas qu'elle à l'hôtel de la rue Culture Sainte Catherine ; il y a les valets oisifs, les domestiques bavards, et mieux que cela encore, puisque nous savons qu'un misérable s'y est introduit, et qu'il a tenté d'empoisonner M. Desgranges.

M. Ménager se tut et oublia un moment son regard étonné sur la jolie enfant.

—Tout ce que vous dites est très judicieux, reprit-il peu après ; la nature vous a douée, mon enfant, d'un rare esprit de pénétration, et je commence à croire que vous pouvez nous être fort utile dans la nouvelle enquête à laquelle nous allons nous livrer.—Voyons ! Vous me disiez tout à l'heure, que la tentative d'empoisonnement dont M. Desgrange a failli être victive, avait eu surtout pour but de l'empêcher de se rendre à Pratmeur ?

—Oui, monsieur le juge.

—Quel intérêt avait donc le criminel ; et que pouvait-il redouter d'un voyage de M. Desgranges au château de madame Pradié ?

—Il savait qu'il devait trouver là un doubles des papiers dont il avait été dépouillé.

—Vous êtes sûre de cela ?

—J'en suis sûre.

—Qui vous l'a dit ?

—M Desgranges, dans un de ces moments de lucidité

## AVIS IMPORTANT.

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscrétions de la jeunesse, de la débilité nerveuse de la vieillesse précoce, de la perte de virilité, etc., j'enverrai GRATIS une récette ou prescription qui vous guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud Envoyez une enveloppe toute adressée à votre nom, au RÉV. JOSEPH T. INMAN, *Station D. New York City.*
6 octobre 1885—1a.



# Le Franco-Canadien.

ST. JEAN, 15 JANVIER 1886.


Sir John est arrivé à Ottawa le 19, retour d'Angleterre.

L'hon. M. Royal, député de Provencher, a préparé une requête pour demander une amnistie générale pour les prisonniers métis.

D'après les apparences, il est probable que M. Beaugrand sera réélu maire de Montréal, sinon par acclamation, du moins à une très grande majorité.

Le *Regina Leader* annonce qu'il serait plus que jamais question de remplacer le gouverneur Dewdney.

Son remplaçant serait M. Royal, M. P., ou l'honorable juge Brooks.

Le maire de Régina doit convoquer une assemblée afin de savoir si la nomination d'un canadien-français à ce poste important serait bien accueillie par la population anglaise des Territoires du Nord-Ouest.

## DISCOURS DE M. BLAKE A LONDON, Ont.

C'est le 14 que M. Blake, dans un banquet qui a été donné en son honneur à London, Ontario, a exposé ses vues sur la situation présente des affaires fédérales.

C'était la première occasion qu'il rencontrait depuis son retour d'Europe, pour donner publiquement son opinion.

Dans un discours d'une heure et demie, il a passé en revue toutes les grandes questions du jour, revendiquant comme toujours les droits des provinces.

Nous en reproduisons aujourd'hui la partie qui a rapport à l'affaire Riel et dont la traduction nous a été fournie par la *Patrie*. M. Blake traite cette question indépendamment de toute considération de race ou de religion, au mépris des appels fanatiques du *Mail* et des autres organes de Sir John, qu'il condamne énergiquement. Il veut aller au fond de la question Riel, et veut en faire l'objet d'une discussion parlementaire ; il entend forcer le gouvernement à produire le dossier de Régina, les papiers de Riel enlevés à Batoche, et cachés depuis.

Les déclarations de M. Blake nous donnent la garantie que justice sera rendue, et que les bourreaux qui gouvernent seront punis. C'est ce que nous demandons.

Quelle contraste entre ses paroles franches, et le fanatisme hypocrite du gouvernement, sa sourde conspiration contre nos droits, ses lâches attentats contre nos sentiments, et ses agissements louches et criminels !

" L'honorable M. Blake, dit la *Patrie*, a placé le débat à la hauteur où il devrait être placé, de la part d'un chef de parti, qui compte dans les rangs des partisans de toute race et de toutes croyances et ne peut faire triompher les uns sans les concours des autres.

" Il eût été puéril d'exiger de M. Blake qu'il portât le débat sur un point de race ou de nationalité qui eût écarté de lui ceux qui ne sont pas de cette nationalité, et l'eût empêché de concentrer ses forces pour parvenir au but auquel nous l'avons prié de nous conduire, c'est-à-dire au châtiment de ceux qui sont coupables de la rébellion du Nord Ouest, de la mort des deux cents Canadiens qui en a été le résultat :

" Que faire maintenant, dit-il dans son " discours, de ces hommes qui, par leur " négligence criminelle et leur incapacité notoire, ont été la cause de pareils " malheurs ? Je leur ai dit qu'autre fois ils " auraient été mis en accusation comme " traîtres à leur pays. [Applaudissement]. " On n'en agit pas ainsi aujourd'hui. La " punition est moins sévère et trop légère " pour un crime comme celui dont ils se " sont rendu coupables. Elle consis à " leur retirer le pouvoir dont ils ont abusé et la confiance qu'ils ont trahie. Voi " là la punition que nous réclamons du " peuple et je ne désespère pas de mon " pays, au point de croire qu'il hésitera à " l'infliger. (Applaudissements.)

" Lorsque nous songeons aussi aux termes dans lesquels l'honorable M. Blake a parlé de Riel, de sa conduite et de ses recherches pour en trouver les causes et motifs et que nous les comparons aux termes des manifestes des Chapleau, aux déclarations des Caron, aux palinodies hystériques de la *Minerve* qui n'ont pour lui que des épithètes de menteur, lâche, vendu, meurtrier, Chiniquy, nous ne pouvons nous empêcher de penser que les insulteurs sont ceux de notre race et que la justice est chez l'étranger.

" C'est une main loyale qu'il tend à tous les hommes honnêtes et aux hommes de cœur de la province de Québec.

" Laisserons-nous encore passer cette occasion, refuserons-nous de serrer cette main tendue, celle d'un ami de notre race, de l'homme qui sait comprendre nos idées et nos aspirations et sait leur rendre justice.

" *Il est tout naturel*, disait il, *que ceux d'entre nous qui appartiennent à une province ou à une nationalité particulière éprouvent des sentiments plus forts quand il s'agit de la cause d'hommes de leur province ou de leur origine. Le sang est plus fort que l'eau !*"

Nous publierons, dans notre prochain numéro, les autres parties du discours de M. Blake, qui exposent en détail et avec une grande force, les fautes nombreuses du gouvernement de Sir John McDonnald.

### LA RÉBELLION DU NORD OUEST.

Pendant tout ce temps, le gouvernement a été tellement absorbé par mille intrigues politiques, ayant pour but d'arriver ou de se maintenir au pouvoir, par son intervention dans les affaires provinciales et par la distribution scandaleuse du patronage officiel parmi ses amis, qu'il semble n'avoir eu ni le temps, ni l'énergie nécessaires à l'accomplissement de ses devoirs les plus pressants et les plus essentiels. Le gouvernement a signalé sa première entrée aux affaires par la rébellion du Nord Ouest de 1869. De même le gouvernement a signalé ce que je crois être la fin de sa dernière administration par la rébellion du Nord Ouest de 1885.

Je ne saurais entrer ici dans des détails. Je l'ai fait déjà en parlement. Rappelez-vous toutefois que le gouvernement était tenu, tout particulièrement, à montrer la plus grande libéralité dans le règlement des réclamations du Nord-Ouest, à cause de l'expérience déjà acquise, et parceque ce pays, sans représentants, était soumis à un gouvernement autocratique.

Néanmoins j'ai démontré à l'évidence appuyé sur des documents officiels, triés par le gouvernement, et obtenus malgré sa mauvaise volonté, que son administration du Nord-Ouest avait été des plus malhabiles, des plus négligentes et des plus scandaleuses. [Appl.] Malgré des dépenses énormes portées au budget, les sauvages étaient mécontents, prêts à se révolter et mouraient littéralement de faim.

Avec sept années à leur disposition pour prendre les mesures nécessaires, avec pleins pouvoirs d'agir, avec une connaissance complète du malaise existant, et du danger des délais, en face de mille requêtes, résolutions et délégations se succédant sans interruption, le gouvernement ne fit absolument aucune démarche pour régler les réclamations des Métis du Nord-Ouest dans le sens du règlement qui avait eu lieu dans Manitoba de 1879 à 1885, jusqu'à ce qu'il fût trop tard et que le feu fût mis aux poudres. (Ecoutez.)

Alors ils commençèrent à agir mollement et s'arrêtèrent à mi-chemin. Même après que la révolte fut commencée le gouvernement ne voulait pas rendre justice et ce n'est qu'après que la commission chargée du règlement des réclamations eût fait rapport que le gouvernement se rendit de mauvaise grâce.

Il montra également une négligence grossière à étudier les réclamations innombrables des Métis de Manitoba, dont les justes demandes, bien que prouvées et parfaitement établies depuis des années, furent constamment ignorées et ne furent définitivement accordées qu'au mois d'avril 1885.—[Ecoutez].

La conduite des ministres, en rapport avec le Bureau des Terres, la colonisation, le cadastre, le règlement des réclamations pour terres, la reconnaissance des droits des premiers occupants, l'exploitation des bois, les lettres patentes pour terres, des compagnies de colonisation, les réserves et leur manière de traiter les lettres, pétitions et rapports qui leur étaient envoyés, sont marqués au coin de l'apathie, de l'incapacité, de la négligence, du délai et de la mauvaise adresse. (Appl.)

En fait, le tout serait presque incroyable si nous n'en trouvions la preuve dans les documents officiels.

### L'ARRIVÉE DE LOUIS RIEL.

Alors, dans le mois de juin 1884 vint Riel, et ils eurent tout le temps nécessaire durant cet été pour tout régler. De fait, tout aurait pu l'être et les plaintes, qui étaient les moyens d'action de Riel, disparaissant, sa puissance aurait été anéantie.

Le gouvernement n'ignorait pas sa présence. Il savait ses demandes, il en connaissait le danger. Sir John Macdonald le savait, Sir Hector Langevin le savait, Sir David Macpherson le savait, Sir Adolphe Caron le savait, tous nos nobles Chevaliers le savaient. Ils furent avertis maintes fois. On les implora. On les menaça. Ils demeurèrent impassibles. Ce n'est qu'à la veille de la révolte qu'ils secouèrent leur coupable somnolence. Mais trop tard, malheureusement trop tard !

Ils se montrèrent aussi maladroits dans la dépression de la révolte qu'ils s'étaient montrés apathiques dans le règlement des réclamations. Ils jetèrent la démoralisation dans les rangs de nos troupes et les morcelèrent dans toutes les directions [Ecoutez]. Avertis depuis trois ans, ils laissèrent les canons se détériorer au point de les rendre inutiles dans l'engagement du Couteau Coupant, au grand danger de nos braves militaires.

Ils adoptèrent comme point militaire Carleton qui ne pouvait être gardé que quand il n'y avait pas d'ennemis et qui dût être abandonné au premier jour de la campagne. Voilà seulement deux exemples de leur manière de faire. [Ecoutez]. Vous savez quelles furent les conséquences de la révolte. Combien de vies précieuses furent perdues ; le nombre considérable des blessés ; que de souffrances ! Que d'inquiétude et de terreur parmi les colons isolés ! quelle misère ! Que de ruines pour les particuliers ! Que de millions perdus pour le trésor public ! Que de mal fait au pays ! et avec cela, les sauvages mécontents. Voilà un état de choses désastreux dont nous ne saurions prévoir la fin. [Ecoutez].

A la fin de la dernière session, j'eus l'honneur de soumettre cette grave question devant la Chambre des députés. Mais tous étaient épuisés de fatigue ; les documents officiels n'étaient pas imprimés ; les députés n'avaient pu en prendre connaissance. Le gouvernement nia l'exactitude de mes avancés : il en appella à la confiance de ses partisans, déclara ma proposition inopportune et elle fut rejetée en conséquence. Depuis cette époque, ces messieurs ont eu le temps de prendre communication des documents officiels, et les objections de la dernière session ne sont plus tenables. Déjà quelques-uns d'entre eux ont déclaré que le gouvernement était coupable de mauvaise administration et je ne crois pas que ces messieurs voteraient de nouveau comme ils votèrent alors. [Ecoutez].

### MINISTRES COUPABLES

Que faire maintenant de ces hommes qui, par leur négligence criminelle et leur incapacité notoire, ont été la cause de pareils malheurs ? Je leur ai dit qu'autre fois ils auraient été mis en accusation comme traîtres à leur pays. (Applaudissement). On n'en agit pas ainsi aujourd'hui. La punition est moins sévère et trop légère pour un crime comme celui dont ils se sont rendus coupables. Elle consiste à leur retirer le pouvoir dont ils ont abusé et la confiance qu'ils ont trahie. Voilà la punition que nous réclamons du peuple et je ne désespère pas de mon pays, au point de croire qu'il hésitera à l'infliger. (Applaudissements.)

Pour ces raisons et pour bien d'autres, je suis hostile à toute tentative ayant pour but de retarder ou d'empêcher la discussion de cette question en parlement et je suis prêt dans la mesure de mes forces à favoriser l'étude complète de toute la question y compris les condamnations pour emprisonnement. A ce sujet, sans plus de retard, j'espère que le gouvernement exercera largement un droit de clémence en faveur des malheureux prisonniers de Régina et d'ailleurs. (Appl.)

### CARACTÈRE DE LA DISCUSION

Mais, tout en étant de cette opinion, j'ai des vues bien arrêtées quant au caractère de la discussion.

On a fait beaucoup de choses contre la conduite des Canadiens français que soulevait cette question. En plaidant avec malice leur langage un peu vif, on a voulu soulever des préjugés de race et de religion contre eux, parce qu'ils ont montré de chaudes sympathies à ce sujet. Il est vrai qu'au point de vue politique, nous ne formons au Canada qu'un seul peuple. Et sans faire disparaître nos différences de races, j'aimerais à constater parmi nous plus d'attachement et d'union, comme Canadiens. J'ai fait mon possible en ce sens et dernièrement, lorsque je défendais ceux qui avaient une nationalité et une religion différentes de la mienne contre des accusations que je croyais injustes, j'indiquai qu'elle était la véritable ligne de conduite à suivre au milieu d'un peuple de race et de croyance différentes comme le nôtre. Ici il faut que l'affirmation de nos droits s'allie à la pleine reconnaissance des droits d'autrui. Il nous faut pratiquer la modération et l'indulgence et reconnaître à chacun la plus grande liberté de conscience, en matière religieuse et la plus grande liberté individuelle en matière civile. Voilà à quel prix nous ferons du Canada, un pays grand et libre, habité par un peuple jouissant à la fois de l'union et de la prospérité. [Applaudissements).

### SENTIMENTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

Cependant les sentiments nationaux et religieux existent et il est naturel que ceux qui sont de la même province ou de la même nationalité s'intéressent plus vivement que les autres dans le sort de leurs nationaux.

Le sang est plus épais que l'eau.

A condition qu'ils en appellent aux grands principes de justice et de clémence applicables à tous et qu'ils ne demandent pas de faveurs spéciales, pour leur province, leur race ou leur croyance. Nous qui appartenons à des nationalités ou des provinces différentes, nous avons aussi nos obligations. Nous devons donner une certaine latitude aux emportements de l'improvisation, aux vivacités du langage. Nous devons plutôt calmer que surexciter les préjugés de race. Nous devons juger les autres d'après les grands principes de justice, de tolérance et de générosité que nous réclamons pour nous mêmes. Faisons aux autres ce que nous voudrions qu'il nous fut fait. [Applaudissements]

### NATIONALITÉ ET RELIGION EN POLITIQUE

Quant à l'union politique d'une race ou d'une croyance, en dehors de tout principe politique, j'ai déjà exprimé mon opinion. En 1871, alors que je discutait le meurtre de Scott, je m'opposas de toute idée de décider cette question, au point de vue national ou religieux. En 1877, alors que je combattais certaines prétentions conseillées, au sujet de l'influence mixte, je déclarai que je m'efforcerais de conserver à chacun de mes concitoyens, quelle que fût sa croyance, cette liberté civile, pleine et entière dont je jouis maintenant.

Liberté qui nous permet, bien que de croyances différentes, de nous combattre ou de nous entendre sur le même programme en nous appuyant sur des considérations politiques seules. Déjà j'ai indiqué que les chefs conservateurs s'efforçaient d'unir à leur profit la population française de la province de Québec et qu'il y avait là un danger réel pour la puissance entière. Mais les conservateurs des autres provinces furent inébranlables, tant que MM. Langevin et Cie conseillaient cette union dans l'intérêt des tories, c'était juste.

Mais du moment qu'il y eut division dans les rangs des conservateurs de Québec, de suite on s'écrie que l'Etat est en danger. [Rires.] L'union des Canadiens-français, au profit des conservateurs est un bienfait public. Mais la division politique plus égale des Canadiens-français est une véritable calamité. [Rires.] Je dis une division plus égale, car je ne suis pas d'opinion que les Français d'origine soient unanimes sur cette question. (Ecoutez.)

Dans le but malhonnête de soulever une guerre de races et de justifier les Anglais de combattre les Français, on a dit ici dans la presse ministérielle que tous les Canadiens-français, étaient unis sur cette question.

Mais je crois que c'est tout simplement une ruse de guerre et qu'il y aurait parmi eux, comme parmi les Canadiens d'autre origine, quelque différence d'opinion à cet égard. C'est possible.

Unissons-nous ou divisons-nous, je le dirai de nouveau, pour des motifs raisonnables, à raison d'arguments et d'opinions. Mais non pour des motifs de race ou de croyance religieuse. (App.)

Lorsque le débat s'ouvrira en parlement, il faut espérer qu'il sera digne et dépouillé de toute surexcitation.

Il nous faudra essayer d'obtenir des renseignements sur tous les points encore obscurs ; nous devrons écouter les arguments de ceux qui se sont déjà prononcés et bien examiner tous les côtés de la question. Il nous faudra enfin nous efforcer d'obtenir de la Chambre des Communes un jugement sain et digne. (Ecoutez)

Nous devrons faire en sorte d'éliminer, pour rendre cette décision, tout préjugé de race ou de religion ; et d'amener la Chambre des Communes du Canada à exprimer une opinion que la postérité, après que toute excitation aura disparu, devra ratifier et confirmer. (Ecoutez)

### DROIT INDENIABLE

Mais c'est notre devoir de juger de chaque cas en particulier par les circonstances dont il est entouré. Un organe officiel du gouvernement nous a nié ce droit de discussion, et de censure. Cependant il est indéniable. [Ecoutez.]

Les ministres sont responsables dans ce cas comme pour toutes les autres actes de leur administration. J'ai obtenu moi-même ce droit imprescriptible pour mon pays et je prétends le défendre. (Appl.)

Mais je déclare ici qu'il faut que le cas soit bien grave, pour que la discussion soit désirable et bien évident pour qu'il soit opportun de censurer. Pourquoi alors suis-je d'opinion que le cas de Riel est un de ceux qui évidemment méritent la discussion parlementaire ? Pour bien des raisons :

D'abord parceque le procès est motivé par une offense politique extraordinaire et qu'il a été suivi d'une agitation populaire et que de nombreuses questions ont été soulevées, qu'on ne saurait résoudre qu'après des débats complets au parlement (Ecoutez)

Parce qu'un certain nombre de députés partisans distingués du gouvernement ont déclaré qu'ils ont été trompés et trahis par leur chef, et que cette accusation doit être examinée. [Ecoutez.]

Parce que ces députés accusent également le gouvernement d'avoir agi non pas par principe, mais pour des considérations de parti, pour punir une ancienne offense et pour satisfaire la haine d'une section de ses partisans : déclaration qui mérite une enquête. (Ecoutez.)

Parce que malheureusement, dès l'origine et avant le procès, le gouvernement, abandonnant la haute position d'impartialité qui lui était faite, devait garder comme représentant de la justice et de la clémence dans le pays, déclara que l'accusation de mal administration du Nord Ouest que je portais contre lui n'était que la défense de ses prisonniers. Les ministres se déclaraient ainsi personnellement partie dans la cause et de fait comptaient sur la condamnation des accusés pour leur propre défense. (Appl.)

J'ai toujours prétendu que les partis pouvaient être gravement coupables, le gouvernement pour sa négligence et sa maladministration et les insurgés pour leur révolte, ce qui est toujours une offense et ce qui dans ce cas-ci est aggravé par le fait d'avoir poussé les sauvages à se révolter contre l'Etat. Mais le gouvernement en faisant reposer son innocence sur la culpabilité des prisonniers n'était pas qualifié à rendre en leur faveur un jugement équitable. (Ecoutés.)

### DOCUMENTS SUPPRIMÉS NÉCESSAIRES

De plus nous devrions avoir devant nous tous les documents refusés ou supprimés qui établissent la négligence, les retards et la maladministration du gouvernement, non pour justifier la révolte, mais pour prouver que le gouvernement a été la cause première de la rébellion. Voyez la lettre récente de Mgr Grandin. Voyez le rapport du colonel Houghton encore supprimé. Voyez cette masse de documents encore retenus. [Ecoutez.] Le gouvernement, fait, je ne crois pas que la chose réussirait.

Je n'impose pas au parti libéral aucune opinion de manière à enlever à ses membres le droit d'agir et de penser pour eux mêmes, pas plus sur cette question que sur toute autre, et je suis porté à croire que chez nous, comme chez les tories, il y a des différences d'opinion qui ne peuvent disparaître et que, pour ma part, je ne suis pas disposé à contrôler pour des fins de parti, car après tout, bien que l'on puisse regretter l'existence des divisions de parti, je suis toutefois heureux de voir qu'elles existent dans le cas actuel.

Pour les raisons que j'ai déjà données, je ne désire pas un conflit de parti à propos de la tragédie de Régina.

Je ne me propose pas de faire une plate-forme politique à même l'échafaud de Régina ; ou de créer ou cimenter des liens de parti avec le sang d'un condamné.

Pour me servir des expressions que j'ai déjà employées dans une autre occasion et dans un autre sens : « Je ne désire pas essayer d'ouvrir les portes de l'Avenir avec la clef tachée de sang du Passé. » (Appl.)

Maintenant, comme vous le savez, j'ai été absent du Canada pendant plusieurs mois, mais depuis mon retour j'ai lu avec soin tous les documents que j'ai pu trouver ; et bien que ceux-ci aient produit sur mon esprit certaines impressions sur les points principaux en litige, j'en suis arrivé sûrement à la conclusion qu'il me manquait des informations pour former un jugement sain sur quelques points. (Ecoutez.)

Je crois que nous avons besoin d'une copie authentique de la preuve et des procédés du procès, ainsi que de tous les papiers trouvés à Batoche, papiers dont la production a été refusée par le gouvernement, mais que le parlement doit voir, ainsi que la lettre qu'un ministre a rendu publique dernièrement, document d'une grande importance, affectant la position de Riel et tendant à contredire l'assertion à l'effet qu'il s'était invité lui-même à venir au Nord Ouest. (Ecouter.)

Je crois que nous devrons avoir des explications de nature à nous dire pourquoi, si on avait l'intention d'exécuter la sentence, Riel n'a pas subi son procès pour meurtre au lieu de le subir pour haute trahison. (Ecoutez)

Etait-ce parcequ'on a cru que ce serait contredire la lettre du général Middleton que de faire subir un procès à Riel pour toute chose autre qu'une offense politique ?

Il est convenable ainsi que nous connaissions mieux toutes les circonstances qui se rattachent à cette lettre afin de mieux juger la valeur qu'on doit lui donner.

### QUAND AU PROCÈS LUI MEME ;

Il faut convenir que les dispositions prises à l'origine, pour l'administration de la justice dans le Nord-Ouest étaient nécessairement prématurées et devenues insuffisantes pour le pays et particulièrement pour un procès comme celui de Riel (Ecoutez)

L'indépendance du Banc judiciaire et sa haute réputation dans l'opinion publique sont de la plus haute importance. Dans un procès politique, dans lequel le gouvernement est partie intéressée, cette vérité saute aux yeux. Mais les juges du Nord-Ouest sont nommés non pas inamovibles comme les juges de la cour supérieure des autres provinces, mais ils sont à la disposition du gouvernement dont ils dépendent [Ecoutez] Ils sont de plus des personnages politiques, comme membres du conseil du Nord Ouest et par conséquent peu qualifiés à juger des procès politiques. (Ecoutez) Je regrette que la législation récente a plutôt diminué qu'augmenté les garanties d'impartialité dans ces causes. La loi de 1880 a supprimé la présence des deux magistrats en sus du magistrat stipendiaire jusqu'alors obligatoire, pour la décision des causes capitales et a décrété qu'un seul magistrat en sus de celui-ci serait suffisant (Ecoutez).

Bien que je ne puisse condamner le gouvernement pour avoir constitué le tribunal selon la loi, je regrette que cette loi n'ait pas pourvu à la création d'un tribunal plus satisfaisant. Et il ne faut pas oublier que la confirmation de la sentence d'exécution par le gouvernement et la responsabilité qui s'y rattache ont été maintenues dans la loi actuel. (Ecoutez)

Le choix du juge est une autre question. M. Richardson, paraît-il, était non seulement un magistrat et un membre du conseil du Nord Ouest, mais de plus l'aviseur légal salarié, le procureur politique, pour ainsi dire, de l'Exécutif du Nord Ouest et je crois que des explications sont nécessaires pour justifier sa nomination comme juge d'un pareil procès. (Ecoutez)

J'avais pensé de parler du tableau des jurés ; mais réflexion faite, en l'absence d'informations sur un point essentiel, je crois qu'il vaut mieux ne pas offrir une critique basée sur une hypothèse et en conséquence je garde le silence à cet égard

je crois juste de déclarer que dans mon opinion, le gouvernement a agi convenablement en payant les dépenses des témoins du prisonnier ; et que tout ce que je sais relativement au principal avocat de la couronne, me donne raison de croire qu'il n'y a eu rien d'injuste à l'égard du prisonnier, de dérogatoire à la haute position qu'il occupe ou aux devoirs importants qu'il était appelé à remplir. [Ecoutez].

Je n'exprime donc pas de doute quant à présent sur la justice du procès lui-même.

D'après toutes mes informations, ce procès peut avoir été parfaitement juste mais il importe qu'il y ait eu non-seulement justice en fait, mais encore il faut satisfaire le public que tout a été loyal et que toute garantie d'honnêteté a été donnée ; l'accomplissement du devoir des autorités sous ce rapport doit être examiné. (Ecoutez.)

### DOCUMENTS SUPPRIMÉS NÉCESSAIRES

De plus nous devrions avoir devant nous tous les documents refusés ou supprimés qui établissent la négligence, les retards et la maladministration du gouvernement, non pour justifier la révolte, mais pour prouver que le gouvernement a été la cause première de la rébellion. Voyez la lettre récente de Mgr Grandin. Voyez le rapport du colonel Houghton encore supprimé. Voyez cette masse de documents encore retenus. [Ecoutez.] Le gouvernement, dans un mémorandum, déclare qu'il n'entrera pas maintenant dans cette partie de la cause—elle est réservée au parlement. Très bien ! Mais alors le procès est retardé et il nous faut la preuve, et ces papiers peuvent avoir une importance considérable pour établir la justice de la décision et pour la question de savoir si ces hommes devaient arriver à cette décision.

Nous devrions avoir la preuve sur laquelle le gouvernement a accusé les blancs de Prince-Albert de culpabilité plus grande que celle des métis. S'il en est ainsi, ils devraient être poursuivis. Les sauvages et les métis ne devraient pas recevoir les coups pendant que des blancs plus capables qu'eux sont libres. De plus, les rapports de ces blancs avec Riel peuvent avoir une influence considérable sur sa cause. (Ecoutez.)

Il nous faudrait plus de renseignement sur les demandes d'argent de Riel. Selon la version du gouvernement, il s'est montré vénal et méprisable et naturellement cette assertion a produit une impression très-hostile contre lui ! Mais cette version est contredite par le passage suivant tiré de la preuve : " Riel ajoute que s'il touchait l'argent il se rendrait aux Etats Unis pour y fonder un journal et soulever les autres nationalités. Avant que l'herbe soit haute comme cela, dans la prairie, dit-il, vous verrez une armée étrangère dans le pays. Je commencerai par détruire le Manitoba et ensuite je détruirai le Nord-Ouest pour en prendre possession. "

Quel que soit le sens absurde de ces paroles adressées à la personne dont il sollicitait de l'argent, elles contredisent tout esprit de vénalité. Il vous faut donc plus de lumière sur la question. (Ecoutez).

### AUTRES POINTS DE LA CAUSE

J'arrive aux parties les plus intéressantes du procès.

La question de l'aliénation mentale de Riel est pour moi de la plus haute importance. Il nous faut les instructions données à la commission médicale chargée de son examen, ainsi que son rapport. Ce rapport est essentiel à notre décision.

Vous voudrez bien vous rappeler les rumeurs contradictoires sur le caractère et les résultats de cette enquête et bien qu'il nous soit possible de ne que nous devrions arriver à des conclusions indépendamment de ce témoignage médical, sur plusieurs points, toutefois, c'est là une partie importante de la cause sans laquelle nous ne devrions pas nous prononcer.

Il nous faut également le motif des raisons qui ont empêché le gouvernement de faire droit à la recommandation à la clémence du tribunal par le jury et je dois déclarer ici que je regrette beaucoup que nous ne connaissions pas les raisons alléguées pour appuyer cette recommandation.

Il nous faudrait aussi savoir pourquoi plusieurs sursis ont été accordés, dont le dernier, d'une nature bien extraordinaire et pour lequel plusieurs explications ont été données. [Ecoutez]

Il faudrait également nous dire si l'exécution a eu lieu comme moyen d'intimidation nécessaire. (Ecoutez).

Les plus chauds partisans du gouvernement l'accusent de déception et de trahison honteuse à leur égard Il nous en faut la preuve. [Ecoutez]

Ils l'accusent encore de n'avoir agi ainsi que pour satisfaire la soif de vengeance, motivée par le meurtre de Scott, d'une section des partisans du gouvernement, et d'avoir calculé froidement combien ils gagneraient ainsi d'influence dans les élections, les motifs de justice et de clémence n'entrant pour rien dans leur conduite. Sur cette grave accusation nous demandons la lumière. [Ecoutez].

Je n'irai pas plus loin. J'en suis venu à la conclusion que dans cette cause compliquée, dans laquelle plusieurs incidents peuvent influencer le résultat général, il est essentiel que les documents nécessaires à l'appréciation de chaque incidents soient obtenus, avant que nous soyons en mesure d'arriver à une décision finale sur le mérite de toute la cause. Ce sera preuves en mains et en présence du gouvernement accusé que nous pourrons le mieux exprimer notre opinion [Ecoutez].

Pour certains partisans, d'un côté ou de l'autre, qui croient que rien ne peut être dit du côté opposé, mon opinion à l'effet qu'on devrait avoir plus de lumière sur le sujet pourra, devra être même, peu satisfaisante. Mais ceux qui sont disposés de rechercher la lumière et à mettre de côté tout préjugé pour arriver à des conclusions justes, reconnaîtront je l'espère, la justesse de ma position.

### COUP D'ŒIL EN AVANT

On a beaucoup parlé d'alliances possibles à ce sujet. Je n'en connais pas. Je n'ai eu aucuns rapports, si ce n'est avec les hommes de mon parti. Je n'ai jamais désiré le pouvoir. Au contraire, et dans les circonstances difficiles où nous sommes, je le désire moins que jamais. Il est de l'intérêt du parti libéral que les conservateurs restent au pouvoir encore quelque temps pour que le pays puisse juger complètement des résultats désastreux de leur administration, les quels résultats, comme autrefois déjà seraient mis à notre charge par leurs véritables auteurs.

Je suis d'opinion qu'une alliance politique, offrant des garanties de durée, ne saurait être basée que sur un programme comprenant les principales mesures législatives, et administratives reconnues nécessaires, et non sur le seul désir de venger une exécution. Je ne crois pas que le gouvernement soit battu à la prochaine session sur cette question bien qu'il puisse perdre un nombre important de ses partisans Dans le but de créer un parti francophobe, les organes du gouvernement annoncent que le ministère est en danger. Dans la province de Québec, les organes suivent une autre tactique. Le gouvernement désire faire la lutte sur cette question afin de faire oublier la longue liste de ses méfaits. Mais les criminels n'échapperont pas au procès qui les attend et nous ne leur permettrons pas non plus de préparer à leur guise l'acte d'accusation auquel ils voudraient avoir à répondre. [App]. Nous aussi nous connaissons la liste de leurs crimes et nous nous proposons de nous occuper des hommes qui bien que jouissant encore de la vie politique méritent largement la mort pour les nombreux méfaits dont ils se sont rendus coupables.

J'ai lieu de croire que dans la province de Québec et ailleurs il existe un malaise toujours croissant motivé par le mal administration du gouvernement ; que ses actes de corruption de négligence, d'extravagance, de tyrannie lui ont créé de nombreux adversaires ; que nos travaux portent enfin leurs fruits ; que le ministère sera plus faible à la prochaine session et battu aux prochaines élections générales si nous faisons notre devoir jusqu'au bout. [App.]

Comme dans mes luttes électorales je n'ai point fait de cabale secrète, mais compte entièrement sur mes discours publics, comme un chef de parti pour obtenir la réalisation des espérances de mon parti, qui compte sur la politique qu'il a défendue. [Appl.] J'ai cru depuis quelque temps que plusieurs des partisans du gouvernement étaient mécontents, j'ai compris qu'ils étaient sur certaines questions du jour et demandant une solution prochaine, plus d'accord avec nous qu'avec les ministres et qu'ils reconnaissaient la nécessité d'un changement. Ils ont reconnu sans doute que notre pays dont les grandes et puissantes ressources naturelles paraissent, sous certains rapports, se relever. Dieu merci ! des maux produits par nos gouvernants ; pays habité par une population intelligente industrieuse et amie du progrès et possédant tous les principaux éléments de prospérité, pays qui ne demande qu'une administration prudente, honnête et habile pour avancer dans le progrès moral et matériel, ils ont vu, dis-je, ces partisans du gouvernement que ce pays courait de grands risques, si les mauvais conseillers actuels devaient être subis davantage. [Ecoutez]

Les liens de parti et d'amitié, des habitudes d'association, la conviction d'avoir pris part, quoiqu'avec regret, dans l'accomplissement de certains actes maintenant condamnés et d'autres considérations de différente nature, ont longtemps retenu ses partisans.

Mais je ne désespère pas de voir quelques-uns d'entre eux sortir bientôt des rangs auquels ils n'appartiennent plus de cœur et travailler cordialement avec nous à produire un changement dans les Conseils de la nation.

S'ils ne le font pas, nous continuerons à combattre les bons combats et avec toute l'énergie possible et du mieux que nous pourrons sans eux.

Mais s'ils le font, vous les accueillerez, j'en suis convaincu avec plaisir, dans nos rangs. (Appl.)

### EN AVANT !

Depuis longtemps nous espérons récolter ce que nous avons semé. La récolte s'est bien fait attendre ; et quelquefois on a pu croire qu'elle avait péri. Il est possible qu'elle n'était qu'inactive. Il est possible qu'elle ait germé maintenant. Que cette semence se lève bientôt et que les champs soient couverts de ses fruits ! (Appl)

Si je pouvais faire entendre ma faible voix en dehors de cette salle et dire un mot à mes compatriotes dans tout le Canada, je les supplierais de venir en avant. Oui ! Venez de l'avant ! vous tous qui pouvez cultiver et arroser, qui pouvez nous aider à faire mûrir et récolter ! Faites votre devoir vis-à-vis de votre pays ! Prenez votre part de responsabilité comme vous jouissez de votre part de privilèges de citoyens. Consacrez votre temps, votre énergie, votre travail à la grande œuvre. Quel qu'obscur que soit le firmament, nous nous confions à la bonté Suprême ! Nous croyons en la vérité et la justice de cette cause et nous savons que la vérité et la justice triompheront quand Dieu le voudra.

Bientôt, peut être ; plus tard, peut être !

Les vues divines ne sont pas comme les nôtres et nous ne pouvons pas approfondir les desseins qui sont impénétrables.

Mais, ce que nous savons, c'est qu'en faisant ces efforts pour triompher, nous remplissons un devoir sacré. Nous espérons faire triompher nos vues ; mais, que nous succombions ou que nous triomphions aujourd'hui, nous savons que nous recevrons, de l'accomplissement d'un devoir sacré, une récompense suprême, la seule qui soit digne de notre ambition, la seule qui soit durable. (Applaudissements prolongés.)

## L'assemblée de St Jérôme.

### M. CHAPLEAU CONDAMNÉ.

L'assemblée convoquée par M. Chapleau a eu lieu le 20 à St-Jérôme. Il y avait environ 4000 personnes. M. Chapleau s'était rendu la veille dans son comté, pour se préparer au triomphe pour le lendemain ; peine inutile, le chef pendard n'a reucontré qu'une défaite désastreuse, malgré qu'il se soit entouré d'un nombreux parti de Montréal et d'ailleurs, comprenant des claqueurs, des boxeurs, des policiers et des entrepreneurs du gouvernement.

Dans l'avant-midi, M. Prévôt, préfet, avait écrit à M. Chapleau pour l'informer que les orateurs qu'il avait invités désiraient être entendus ; et M. Chapleau refusa de les admettre ; cependant, il se ravisa vers midi, bien malgré lui toutefois.

A une heure de l'après-midi l'assemblée s'ouvrit dans la grande salle du marché. MM. Melchior Prevost et de Martigny furent nommés présidents conjoints, et M. Louis Labelle secrétaire.

M. Chapleau parla le premier. Après son discours, il lut une série de résolutions à l'effet d'approuver sa conduite. Le vote ne devait être pris qu'à la fin de l'assemblée.

M. Beaubien qui succéda à M. Chapleau, fut accueilli par des applaudissements frénétiques, et fit passer un mauvais quart d'heure au traître.

Le ministre Thompson vint à la rescousse de M. Chapleau et parla en anglais, mais sans effet.

Il fut suivi de M. Cloran, notre sympathique confrère irlandais du *Post*, qui fut salué par les applaudissements de la foule.

Puis se présenta le pendard Curran, que Chapleau appelait lui-même à grands cris.

M. Poirier prend à son tour la parole et démolit les faussetés de MM. Chapleau, Thompson et Curran. Il stygmatise en termes énergiques la conduite honteuse de M. Chapleau.

Après son discours, qui souleva des tonnerres d'applaudissements, M. Prévost fut un amendement aux propositions de M Chapleau, lequel amendement était à l'effet de réprouver l'exécution de Riel, et de condamner M. Chapleau.

Ce dernier se leva alors pour répliquer. Au cours de ses remarques, il fut souvent interrompu par les murmures de la foule, et par les cris de *honte ! taisez-vous ! frère du bourreau ! etc.* Il insulta M. Poirier, et il s'en suivit un tumulte sérieux.

C'est alors que les présidents conjoints proposèrent de prendre le vote sur les résolutions et l'amendement. Il fut convenu que ceux qui votaient pour les résolutions se rangeraient à gauche, et que ceux en faveur de l'amendement se placeraient à droite.

La scène qui s'en suivit est indescriptible. Les mots *à gauche ! à droite !* étaient répétés par des milliers de voix. On se poussait, on s'apostrophait. Les partisans de M. Chapleau tiraillaient les gens pour les amener de leur côté. M. Chapleau était lui même monté sur une table et faisait signe de la main à la foule de se ranger de son côté. Quelques-uns le faisaient, mais pas le grand nombre. Le bruit était assourdissant et l'excitation intense.

Le calme se rét

## NOTES LOCALES.

Les élections municipales à Ibervil auront lieu le 28 courant.

Le *Progrès de Valleyfield* vient d'agrandir son format. Nos félicitations.

Nous avons reçu plusieurs communications que nous ne pouvons insérer dans ce numéro faute d'espace.

Mgr Fabre, évêque de Montréal, sera en cette ville le 25 courant, pour conférer la confirmation.

M. le docteur J. H. Larocque, de Plattsburg, a été nommé vice-président de la société médicale du comté de Clinton.

M. A. N. Charland, avocat-réviseur, a nommé M. Eug. Archambeault, notaire, comme son greffier, et M. Ed. Marcoux, comme son huissier.

*A vendre.*—10,000 minots de Brau de Scie à un cent le minot. S'adresser à JOSEPH OUIMETTE, St-Alexandre, d'Iberville.—4i.

A une assemblée de paroisse tenue dimanche dernier à St-Luc, il a été décidé d'autoriser une répartition pour payer les décorations de l'église.

Perdu, près du *Franco-Canadien*, dans la semaine de Noël, un petit châle en laine grise. Prière à la personne qui l'aurait trouvé, de le remettre à nos bureaux.

M. Aimé Bourassa, de Laprairie, a été nommé provisoirement lieutenant du 85e bataillon d'infanterie, Cie no 4, Laprairie, en remplacement de M. Médéric Lefèvre qui a la permission de se retirer et de conserver son grade.

L'enquête s'est terminée le 20 dans la cause à sensation de M. Alphonse Bessette contre M. Amédée Mounsey d'Iberville. Les plaidoiries ont lieu lundi prochain.

Un grand nombre de témoins ont été entendus.

Samedi dernier, le 16 du courant, Mgr l'Evêque de St-Hyacinthe a célébré le 10e anniversaire de sa consécration épiscopale. Une messe solennelle a été chantée par Sa Grandeur. Un grand nombre de membres du clergé sont venus présenter à Mgr leurs hommages et leurs félicitations.

Le *Couvent*, tel est le titre d'une jolie petite publication mensuelle que vient de fonder à Joliette M. l'abbé Maillargé, qui la destine aux jeunes filles. Ce journal, dont le prix d'abonnement n'est que de 25c. par an, s'occupe de couture, de cuisine, de basse-cour, de jardinage, d'hygiène, de comptabilité domestique, de savoir-faire et de savoir-vivre.

Aucune espèce de papeterie, fourniturer de bureaux, papier et enveloppes de fantaisie, papier de soie, couleurs assorties, papier doré et argenté, carton troué, mottos français, papier à dessein, crayons à dessein, boîtes d'instruments mathématiques etc., etc., constamment en vente chez Ed. Arpin.

Les pains de M. Alex. Goyette, boulanger d'Iberville, ayant été confisqués hier à St-Jean, faute de poids, je déclare que le manque de poids provient d'une erreur involontaire de ma part.

P. STIVES.
Boulanger de M. A. Goyette.

## CHOSES ET AUTRES

Le comité de la chambre de Washington, pour les havres et rivières, a résolu de limiter à onze millions le crédit pour l'amélioration des hâvres et rivières.

Un rapport dit que l'armée arabe s'avance sous les ordres d'El Khovi.

Par suites des intrigues de la Russie, la situation est devenue très grave pour les Anglais en Egypte. Le général Stephenson est revenu au Caire pour conférer avec les fonctionnaires anglais.

On dit que le gouvernement autrichien a l'intention de rendre la vaccination compulsoire dans l'empire, a cause des ravages qu'elle fait dans l'armée

Une société a été formée à Paris dans le but d'empoisonner toutes les chiens qui ne sont pas muselés,

Paul Besudry, le peintre français, est décédé. Il était âgé de 58 ans.

Le steamer *Canada* es arrivé du Havre avec les enfants de Newark, N. J., qui ont subi le traitement de M. Pasteur, à Paris.

Le docteur Bartholdi, qui a négligé de rapporter quatre cas de variole qui existaient à Chicago a été arrêté et mis en prison ; les trois cents prisonniers qui se trouvaient en prison ont été vaccinés et désinfectés.

La Princesse de Galles est presque rétablie de sa dernière maladie.

L'anniversaire de la bataille de Yorktown a été célébré par un banquet à Paris, le 15. Parmi les convives on remarquait l'ambassadeur américain, le marquis de Rochambeau, MM. Noailles et Courcelles, le général Boulanger, ministre de la guerre et plusieurs autres personnes de distinction.

Le préfet du département de l'Eure a été assassiné dans un char et pendant que le train était en mouvement, on a lancé le cadavre en dehors : on croit que le motif du meurtre était le vol.

On évalue à $1,000,000 les dommages causés à la récolte d'oranges par les dernières gelées en Floride. Le froid continue.

La faillite de la banque de Jersey a entraîné celle de la maison Robin, de Terreneuve. M. Gosset, le trésorier de la banque a été arrêté pour détournement de fonds.

Un mouvement est sur pied pour construire un chemin de fer élevé à Toronto et avis a été donné que la demande sera faite à la prochaine session de la législature d'Ontario. La voie suivra les rues Yonge, Queen, et d'autres rues principales.

## Elections Municipales.

St-Luc.—MM. J. B. Bailargeon et Joseph Dupuis, élus unanimement.

Richelieu.—Edmond Larcau a été réélu conseiller, et M. Joseph Lafrance élu conseiller par acclamation.

Lacolle.—MM. J. B. Dozois et R. W. Moore, ont été élus en remplacement de MM. John Savage et J. T. Vanvliet.

St-Césaire. [village]—MM. J. B. Tétrault en remplacement de Ant. Marquette, et Alexis Préfontaine réélu.

St-Césaire. [paroisse]—MM. Lucien Archambault, et Antoine Leroux, en remplacement de Jos. Beaudry et Louis Alix.

St-Sébastien.—MM. Médard Manny et Joseph Déranleau, élus par acclamation.

Napierville.—MM. J. R. Morrier et Dr L. Benoît, ont été élus conseillers au village de Napierville, en remplacement de MM. P. Bourgeois et Joseph Blais, dont le terme expirait.

Belœil.—Les élections municipales pour cette paroisse se sont terminées le 12 au soir par la victoire de MM. Avila Bernard et Nicolas Choquette.

St-Liboire.—A St Liboire, Les MM. suivants ont été élus conseillers : MM. Alfred Dumaine et André Parent.

Boucherville [village].—MM. Dr Demers et Ernest Mailhot ont été élus conseillers.

Boucherville, (paroisse).—MM. Rémi Charron et Moïse Huet ont été élus conseillers.

Varennes.—MM. Léon Savaria et Louis Brodeur ont été élus conseillers.

Chambly Paroisse.—MM. Edmond Laigue, Michel Manny ont été élus Conseillers par acclamation.

Chambly Bassin.—MM. D. S. Martel et Hormidas Riendeau ont été élus conseillers par acclamation.

Chambly Canton.—MM. Louis Ouimet, Frédéric Courtemanche ont été élus Conseillers par acclamation.

Longueuil.—Il est rumeur que cette année les élections pour la mairie et les conseillers se feront par acclamation.

M. B. Normandin est le seul candidat jusqu'à présent pour la mairie.

M. E. Lalonde, conseiller pour le quartier Ouest et M. D. Brissette pour le quartier Centre.

Farnham-Est.—Nous avons élu pour conseillers ici MM. F. B. Taber et C. H. Mansfield.

Ville de Farnham.—M. le Dr P. A. d'Artois a été réélu maire de cette ville. *Quartier No* 1 ; M. S B. Durocher, élu conseiller par une majorité de 10, contre M. John Wilson. *Quartier No* 2 : MM. D. B. Meigs, B Archambeault, Jos Lequin, élus conseillers par 166, 157 et 141 voix respectivement, contre MM. Choquette, Grégoire et Boivin, qui n'en ont eu que 116, 86 et 73 respectivement. *Quartier No* 3 : M. A. Ouimet, élu conseiller par 13 voix, contre M. W. P. Forster, pour lui 11 seulement se sont prononcés. *Quartier No* 4 : M. L. Giroux a été élu par acclamation dans ce quartier, au lieu de M. Martel qui a résigné.

Hemmingford [village].—MM. J. Leatham, reélu, et J. F. Scriver élu en remplacement de M. J. Doulop. Par acclamation.

Hemmingford (township).—MM. Wm. Keddy réélu, et W. J. Robson élu en remplacement de M. Martin Beatty. Par acclamation.

Leeds-Est.—M. Jacques Rousseau et Lawrance Dunn ont été réélus membres du Conseil.

Arthabaskaville.—MM. Gendreau et Lavergue ont été élus conseillers.

St-Valère.—M. Stan. Piché, ancien de St-Valère a été élu conseiller.

—M. E. J Hemming le Maire du village de St-Valère et Préfet du Comté, sortant de charge et M. Jos. Côté marchand sont élus conseillers

Sherbrooke.—Le 11 janvier, M. Panneton a été élu sans opposition conseiller pour le quartier centre, à la place de M. Cabana.

Bury.—MM. Iver et M. Jessie Hunt ont été élus conseillers.

Clifton.—MM. Aug. Gervais et John Johnston ont été élus conseillers sans contestation.

Barford.—Voici le résultat de nos élections municipales, Messieurs L. D. Dupont et Vandandaigue ont été élus conseillers.

Mégantic [village].—MM. Ferrier Chartier et Etienne Duquet ont été élus.

Westbury.—Aux élections municipales qui ont eu lieu ici, M. D. B. Hall a eu son mandat renouvelé et M. Robert Westgate a été élu, tous deux sans opposition.

St. Georges de Windsor.—Aux élections MM. J. E. Benoit, maire et Jos. Provencher conseiller tous deux sortant de charges, ont été remplacés par MM Jules Grondin et Treffle Gendreau.

Lennoxville.—Voici les résultats de nos élections du 11 courant : MM. Thomas W. Bowen et Geo. W. Powers M. D. ont élu par acclamation.

Orford.—Les élections municipales ont eu lieu en notre localité. Voici les résultats MM. W. Crawford et W. A. Hale ont été élus sans apposition.

Roxton Falls.—MM. Merrill Jones et Edouard Légaré ont été élus conseillers.

Cleveland.—M. Anderson a été réélu et M. Crove élu conseillers par acclamation.

Dixville.—M. N. Egleton, a été réélu et MM. Josiah B. Parker et William Wright ont été élus par acclamation, conseillers de notre canton.

Ascot.—MM. Josh Cillas et James Lyster ont été élus sans contestation, conseillers de ce canton.

Cookshire.—Pas de contestation ici. MM. Peter Coomes, de Sawyerville, et Horace Stowbrige, ont été choisis par acclamation.

Stukely-Sud.—MM. Joseph Lapointe et Olivier Lavallée ont été élus ici sans contestation

Compton.—MM. T. J. Pomroy et J. A Cochrane, fils de l'honorable M. H. Cochrane ont été élu conseillers au lieu de MM. Stafford et Sauders, qui avaient été neufs ans au conseil.

La Patrie.—Nous n'avons pas eu de contestation ici pour l'election de nos conseillers municipaux. MM. F. X. Vincent et Etienne Giard ont été élus par acclamation,

Danville.—Nous avons enrégistrer ici la réélection de MM. C. C. Cleveland et Charles Bouteille. Ces messieurs ont rendu déjà d'excellents services dans notre conseil.

Piopolis.—Ce sont MM. Joseph Gendron et Waiston Gaumont qui ont été élus conseillers municipaux pour notre localité. Aussitôt après cette élection, M. Joseph H. Morin a été réélu maire par acclamation.

Melbourne et Brompton Gore.—Les conseillers sortant de charge étaient ici MM. S. H. Chagnon et David Watson. MM. Henry J. Gawne et John C. Doyle ont été élus à leur place par acclamation. MM. le maire George Williamson présidait à la séance.

Richmond.—M. Thomas Hart, maire de notre localité depuis treize ans, a été réélu conseiller ; MM. John Murphy et J. N. Dubrule ont aussi été réélus par acclamation, et M. W. L. Ball, le gérant de la Banque des Cantons de l'Est, a été élu à la place de M. Foster.

St-Pierre de Broughton.—L'élection de nos conseillers municipaux a eu lieu en cette localité lundi dernier, avec assez de calme ; MM. François Leblond et Joseph Phinias Plante ont été élus conseillers, au lieu de MM. Pierre L'Heureux et Pierre Mercier. La séance a été présidée par M. Richard Lessard, maire actuel.

Stoke.—La lutte s'est faite à Stoke entre MM. John McCaffry, Ant Biron, jenne, Calixte Groudin et C. Lemay. Cinquante-deux suffrages en faveur de M. McCaffrey, et trente-neuf en faveur de M. Biron, leur ont donné la victoire et ils ont été déclaré élue. Il y avait beaucoup de monde au bureau de votation.

Coaticook.—En conformité avec les dispositions de la charte d'incorporation de notre ville, nous avons eu ici élection générale de nos conseillers municipaux. L'élection s'est faite par acclamation. MM. J. P. Gendreau et C. Lamoureux ont été élus pour la quartier Est ; E. W. Akhurst et R. G. Trenholme, pour le quartier Centre ; S. Cleveland, pour le quartier-Nord ; H. Lowell et P. T. Baldwin, pour le quartier-Sud

Weedon.—La votation a eu lieu pendant deux jours. Il s'agissait de remplacer MM. C Tanguay et Trefflé Desmarais, dont le terme d'office était expirée. Six candidats sont venus sur les rangs : MM. Chs. Tanguay, E. Fortin, J. Smith, T. Desmarais, Magloire Demere et Norbert Lemey. Sur ce grand nombre d'appelés, deux seulement pouvaient être élus, Ce sont MM. Tanguay et Smith que l'ont emporté. L'état de la votation est comme suit : Chs. Tanguay, 141 : E. Fortin, 51 ; J. Smith, 109 ; T. Desmarais, 8 ; M. Demers, 12 ; N. Lemay, 64. L'élection a été présidée avec efficacité par M. Z. R. Blanchard, citoyens de Weedon.

DIX SEPTIEME RAPPORT ANNUEL DE

## La Société Permanente de Construction

DU DISTRICT D'IBERVILLE.

*Etat de la Société le premier jour de janvier* 1886.

DOIT :

| | |
|---|---|
| Parts mobiles | $ 31,840 |
| Dividende | 4,244 |
| Dépôts | 176,087 97 |
| Fonds Permanent | 100,000 |
| Fonds de Réserve | 18,000 |
| Profits et pertes | 12,957 47 |
| | $ 343,129 44 |

AVOIR :

| | |
|---|---|
| Créances hypothécaires | $ 148,657 82 |
| Billets recevables | 120,662 66 |
| Caisse | 73,808 96 |
| | $ 343,129 44 |

St-Jean, 2 janvier 1886.

E. L'ÉCUYER,
SEC.-TRÉS.

Nous soussignés, certifions que l'état ci-dessus, est, en tout, conforme aux livres de *La Société Permanente he Construction du District d'Iberville* que nous avons attentivement examinés et trouvés bien tenus.

PH. BAUDOUIN,
CHS. ARPIN,
A. DAVIGNON,
Auditeurs.

## L'assemblée patriotique du comté de Chambly

Répondant à l'appel de M. B. Normandin, maire de Longueuil, Président du Comité National du comté de Chambly, l'affluence des électeurs devint notable, vers midi, la circulation devenait difficile aux approches de l'Hôtel-de-Ville.

Bref, des centaines de personnes durent s'éloigner sans pouvoir obtenir admission, la salle étant bondée d'auditeurs.

A une heure et demie arrivaient à la salle du Conseil de Ville, les orateurs invités qui reçurent une véritable ovation.

Sur proposition de M. Antoine Rocheleau appuyé par M. Aug. Aubertin M. B. Normandin fut élu Président, mais ayant été obligé de servir comme juré à Montréal, M. A. Rocheleau fut élu Président pro temp.

M. J. B. Rouillard de *L'Impartial* fut choisi comme secrétaire ; après quoi M. Charron donna lecture d'une lettre de M. P. B. Benoit M. P.

Les messieurs dont les noms suivent prirent alors la parole :

L'Honorable Sénateur Bellerose.

Monsieur A. Desjardins M. P.
J. G. H. Bergeron M. P.
Cloran du *Post*.
l'Echevin Beausoleil
L. O. David
Geo. Duhamel
Chs. Champagne
le Dr Mareil de St. Eustache,
R. Préfontaine Ex M P P
J. B. Rouilliard,

M. le secrétaire fit alors lecture des résolutions adoptées au champ de Mars, sauf le troisième paragraphe qui était amendé, donnait instruction à M. P. B. Benoit, M. P. de combattre le gouvernement de Sir John A. McDonald par tous les moyens constitutionnels. Adopté.

Lettres ou télégrammes approuvant le mouvement.

Nous devons ajouter que Longueuil n'a jamais eu une plus paisible assemblée.

Enfin succès sur toute la ligne, et ce, malgré les menées des émissaires du gouvernement. Nous avions et le nombre et la qualité.—*L'Impartial.*

## Treizième rapport annuel des Directeurs aux Actionnaires de la Banque de St-Jean.

Messieurs,

Les Directeurs ont l'honneur de vous présenter les états de compte suivants, montrant le résultat des opérations de la banque durant l'année qui vient de finir, ainsi que l'état financier de la banque à l'ouverture de la présente année.

Vous apprendrez sans doute avec regret que, vû son âge et ses occupations, M. Isaac Coote, le vice président de cette banque depuis sa fondation, ne peut pas accepter une nouvele marque de confiance de votre part par sa ré-élection comme directeur.

St-Jean, 14 janvier 1886.

LOUIS MOLLEUR, FILS,
Président.

*Compte des profits et pertes.*

| | | |
|---|---|---|
| Balance au 2 janvier 1885 | $19,346 27 | |
| Profits nets de l'année | 7,437 81 | |
| | | $ 26,784 08 |
| Sur quoi il a été déduit : | | |
| Fonds contingent | $1,000 | |
| Dividende 2 juillet 1885 | 6,792 60 | $ 7,792 60 |
| Balance aux profits et pertes | | 18 991 48 |
| Faisant un surplus total de $29,369 94. | | |

*Etat financier de la Banque de St-Jean au 2 janvier* 1886.

ACTIF :

| | |
|---|---|
| Espèces | $ 4,201 80 |
| Bons de la Puissance | 5,634 |
| Billets et chèques d'autres banques | 6,714 12 |
| Balances dues par d'autres banques en Canada | 12,661 09 |
| Balances dues par les agences de New York et Boston | 4,974 47 |
| Billets escomptés, non échus | 293,893 50 |
| Billets escomptés en souffrance, non garantis | 27,911 20 |
| Billets escomptés en souffrance, garantis | 34,577 74 |
| Immeuble et édifices de la banque, rue Richelieu | 18,789 31 |
| Autres immeubles | 550 |
| Obligations hypothécaires sur des immeubles vendus par la banque | 1,800 |
| Mobilier, et autres dettes actives | 5,622 74 |
| | $ 417,329 97 |

PASSIF :

| | |
|---|---|
| Capital payé | 225,420 |
| Circulation | 85,176 |
| Dépôts sans intérêt | 4,263 99 |
| Dépôts portant intérêt | 71,8 4 94 |
| Arrérages sur dividendes | 18 1 10 |
| Fonds de réserve | 10,000 |
| Fonds contingent | 378 46 |
| Profits et pertes | 18,991 48 |
| Autres engagements | 105 |
| | $417,329 97 |

St-Jean, 14 janvier 1886.

PH. BAUDOUIN,
Caissier

## BULLETIN.

### France.

Paris, 14—Le messager du président Grévy a été adressé au sénat aujourd'hui.

M. Grévy remercie le congrès de l'avoir réélu. Le pays, dit-il, veut un gouvernement stable et la république est la forme de gouvernement necessaire à la France. Vu les divisions de ses adversaires, il est essentiel que les gauches s'unissent afin d'effectuer les réformes devenues nécessaires. La république jouit du respect de toute l'Europe.

Le message se termine par des louanges à l'armée et à la marine.

M. Laroyer a été réélu président du sénat par une majorité de 24 voix.

Paris, 17.—M. de Freycinet, premier ministre et ministre des affaires étrangères a fait hier une déclaration à la Chambre des députés, au sujet de la nouvelle politique du ministère. Il dit que la cabinet suivra une politique coloniale moins avantureuse que celle du ministère qui l'a précédé. Cette déclaration a été reçue à la chambre par des applaudissements.

Une dépêche de Tamatave annonce que la reine des Hovas a invité l'amiral Miot, commandant des force françaises à Madagascar, à se rendre dans la capitale pour célébrer la conclusion du traité de paix.

### Angleterre.

Londres, 14—Le *Daily Télégraph* dit: Le gouvernement introduira un bill pour abolir la charge de vice roi d'Irlande ; le comte Carnarvon a eu connaissance de ce fait et c'est pour cela qu'il a résigné.

On assure que M. Gladstone est réconcilié avec ses collègues, Lord Spencer, lord Granville, lord Derby, le marquis d'Hartington et sir William Harcourt ont donné leur adhésion a une tactique proposée par M. Gladstone, qui profitera de la première occasion pour renverser le gouvernement.

Londres, 15—Le *Daily News* dit que les chefs irlandais supporteront Gladstone à tout évènement.

La correspondance entre lord Salisbury et lord Carnarvon a été publiée afin de réfuter la nouvelle qu'il y avait entre eux divergence d'opinion.

Londres, 17.—Le *Times* reconnait que la question Irlandaise mérite toute l'attention du nouveau Parlement. Dans un article de fond, il montre la nécessité pour le parti conservateur de s'occuper de la chose le plus tôt possible.

Le gouvernement ne devait pas hésiter d'appuyer le verdict de la Chambre des communes sur la question de l'autonomie de l'Irlande.

Il n'y a pas de doute qu'ils obtiendront une immense majorité en faveur de maintien de l'intégrité de l'empire.

### Italie.

Rome, 15—Au consistoire qui a été tenu aujourd'hui au Vatican le Pape a nommé douze évêques.

La nonce papal à Paris et ceux de Vienne et Madrid seront créés cardinaux au mois de mars prochain.

Dans son allocution au sujet de l'imbroglio des Carolines, le Pape a félicité les catholiques de ce que l'autorité suprême de l'Eglise avait été simplement reconnue par deux puissances illustres, entre lesquelles les conseils de l'Eglise avaient assuré la concorde.

Massowah, 17—L'Italie refuse de laisser entrer qui que ce soit en Abyssinie vià Massowah, à moins d'être muni de passeports italiens qu'on ne peut obtenir que difficilement. Les consuls des différentes nations ont protesté.

### Allemagne

Berlin, 14—L'empereur a ouvert la Diète aujourd'hui. Dans son discours il a dit : Je suis reconnaissant pour l'amour et la fidélité que m'a témoignée mon peuple et pour la sympathie que j'ai eu des pays étrangers. Nos relations avec les pays étrangers sont amicales et nous assurent que la paix continuera à exister en Europe.

Berlin, 16.—L'empereur Guillaume a sanctionné la demande de Bismarck que le don nations fut au Chancelier à l'occasion du 70ème anniversaire de sa naissance soit consacré à la fondation d'une école pour former des instituteurs.

Berlin, 17.—*Le Germania* annonce que dans sa lettre aux évêques d'Allemagne, le Pape recommande la modération dans les discussions politiques.

### Question d'Orient.

Londres, 14.—La Grèce et la Servie sont en négociations dans le but de former une alliance contre la Bulgarie.

Londres 15.—M. Nelidoff, l'ambassadeur russe à Constantinople a informé le Sultan que le Czar consentait à faire remise à la Porte d'une partie de l'indemnité de guerre due de cette année.

Londres, 17.—Une dépêche de Belgrade annonce que le gouvernement serbe refuse de licencier ses troupes sous prétexte qu'il veut se protéger contre toute surprise.

## La traverse de Longueuil

L'état de la glace entre Longueuil et Hochelaga a été examiné, le 11, et le rapport fait étant favorable, de suite les ouvriers de la corporation reçurent l'ordre d'aller préparer et baiser la route, ce qui se fit avec promptitude, car dans l'après-midi même, des voitures ont fait la traversée.

### MARIAGE.

En cette ville, le 18 courant, M. Albert Patenaude, conduisait à l'autel Mademoiselle Adélaïde Mercier.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le Révérend Messire F. Aubry, curé de cette paroisse.

Nos souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

### DÉCÈS.

A Iberville, le 15 courant, M. David Ménard, à l'âge de 70 ans.

A St Jean, le 18 courant, à l'âge de 70, Dame Marie Archange Paradis, épouse de M. Anselme Simoisette, père.

A St-Jean, le 18 courant, à l'âge de 4 ans et 3 mois, Euclide, enfant de M. Napoléon Chabot.

CHARRUES,
**Machines agricoles,**
R. J. LATIMER,
81, rue McGill, Montréal.
LAURENT MOREAU, agent à St-Jean

### Prix du Fromage.

St-Jean, 31 janv. 1886.

| | |
|---|---|
| Montréal, 1re qualité, | 8¼ à 8¾ |
| Liverpool, | 50s. 0d. |

### ST. JEAN.

| | $ cts | | $ cts |
|---|---|---|---|
| Patates | 0 30 | " | 0 35 |
| Œufs par douzaine | 0 18 | " | 0 23 |
| Poules par couple | 0 60 | " | 0 80 |
| Poulets par couple | 0 35 | " | 0 50 |
| Oies par couple | 1 20 | " | 1 75 |
| Dindes par couple | 1 00 | " | 1 50 |
| Beurre frais par lbs | 0 20 | " | 0 22 |
| Beurre salé par lbs | 0 15 | " | 0 18 |
| Saindoux par lbs | 0 12 | " | 0 14 |
| Lard frais par 100 lbs | 6 00 | " | 7 00 |
| Bœuf par 100 lbs | 4 00 | " | 5 50 |
| Foin par 100 bottes | 7 50 | " | 10 00 |
| Paille par 100 bottes | 3 00 | " | 4 00 |
| Bois à la corde | 4 00 | " | 6 00 |

Corrigé par C R. COUSINS & CIE marchand de grains.

| | GROS | DETAIL |
|---|---|---|
| FLEUR CANADIEN— | | |
| patentée | $ 5 25 | $ 5 75 |
| Supérieure extra | 4 75 | 5 00 |
| extra | 0 00 | 0 00 |
| supérieure | 0 00 | 0 00 |
| forte pour boulanger | 5 00 | 5 50 |
| du printemps extra | 0 00 | 0 00 |
| forte pour boul., en sac | 2 50 | 2 60 |
| FLEUR AMERICAINE— | | |
| choisie supérieure extra | 0 00 | 0 00 |
| choisie XX | 0 00 | 0 00 |
| famille très choisie | 2 20 | 3 40 |
| Blé-d'inde par 100 lbs | 1 65 | 1 75 |
| d'avoine par quart | 4 75 | 5 00 |
| Sarazin par 100 lbs | 1 50 | 1 75 |
| Avoine par 32 lbs | 28 | 30 |
| Pois par 66 lbs | 70 | 0 75 |
| Orge par 50 lbs | 50 | 0 60 |
| Sarazin par 50 lbs | 40 | 50 |
| Blé-d'inde du nord par 56 lbs | 00 | 80 |
| " sud " | 00 | 85 |
| Lard mess par quart | 14 50 | 15 00 |
| Huile de charbon, galons | 15 | 25 |
| Gros sel | 65 | 70 |
| Sel de table | 1 40 | 1 55 |
| Graine en sacs | 1 90 | 2 00 |

**Dyspepsie et maladie du foie**

Est-ce que ça ne vaut pas 75 cents pour vous débarrasser de tous les symptômes de ces cruelles maladies ? Si vous le croyez, venez nous voir et achetez une bouteille du Shiloh's Vitaliser. Chaque bouteille porte une garantie imprimée sur sa face. Employez-le et s'il ne vous guérit pas, ça ne vous coûtera rien.

A vendre à la pharmacie canadienne du Dr H Larocque et Cie. St-Jean, P. Q.

**Remède contre le catarh de Shiloh.**

Un remède merveilleux contre le catarh, la diphterie, bouches cancéreuses et maux de tête. Avec chaque bouteille, il y a un ingénieux injecteur nasal pour le plus grand succès du traitement de ces maladies, et sans charge extra.

A vendre à la pharmacie canadienne du Dr H. Larocque & Cie, St. Jean, P. Q.

**La Consomption guérie.**

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Occidentales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Debilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses ; après des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Expédié par la poste si ont adresse avec un timbre nommant ce journal, W. A. NOYES, 149 *Power's Block, Rochester, N. Y.*

PROVINCE DE QUÉBEC
District d'Iberville

**DANS LA COUR SUPÉRIEURE**

No 13

Dame LUMINA VANDAL, de la ville de St-Jean, dans le dit district d'Iberville, épouse de Moïse Dupaul, charretier, du même lieu, dument autorisé à ester en justice,

Demanderesse,

vs.

Le dit MOISE DUPAUL, charretier, de la dite ville de St-Jean,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a, ce jourd'hui, été instituée par la demanderesse contre le défendeur en cette cause.

St-Jean, 20 janvier 1886.

A. D. GIRARD,
Avocat de la demanderesse.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC
District d'Iberville.

**Dans la Cour Supérieure**

No 292

Dame SOPHIE OUIMET, demeurant à Janesville, comté de Lassen, Etat de Californie, un des Etats Unis d'Amérique, épouse de Vincent Gagnon, cultivateur du même lieu, et de son dit mari bien et dûment autorisé à l'effet des présentes, et le dit Vincent Gagnon aux fins d'autoriser sa dite épouse,

Demandeurs,

vs.

CLOTILDE OUIMET, ci-devant de la paroisse de St-Athanase, dans le district d'Iberville et maintenant aux Etats-Unis d'Amérique, épouse de Joseph Grégoire, gentilhomme, demeurant aux Etats-Unis d'Amérique et le dit Joseph Grégoire, en autant que besoin est pour autoriser sa dite épouse,

Défendeurs.

Il est ordonné aux défendeurs de comparaître dans les deux mois.

H. MARCHAND,
Protonotaire C. S.

**PROVINCE DE QUÉBEC**

Municipalité du comté d'Iberville.

*Bureau du Conseil Municipal du comté d'Iberville.*

Iberville, 8 janvier 1886.

Je donne par les présentes, avis public que le terrain ci-après mentionné, sera vendu à l'enchère publique, au lieu où le conseil du comté d'Iberville tient ses sessions, en la ville d'Iberville, le

**Mercredi, le troisième jour du mois de mars prochain,**

*A DIX HEURES DE L'AVANT-MIDI,*

pour taxes municipales et cotisations scolaires dues à la municipalité sur le terrain ci-après désigné, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais encourus avant la vente.

*Municipalité de la paroisse de Saint Grégoire-le-Grand.*

De dame veuve PIERRE GURDESSE, un lopin de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Grégoire, de la contenance de un arpent de largeur sur un arpent de profondeur, connu et désigné au plan et dans le livre de renvoi officiels du cadastre de St-Grégoire sous le lot numéro deux cent cinquante-neuf [259].

| | |
|---|---|
| Taxes municipales | $5.70 |
| Taxes scolaires | .45 |
| Montant dû | $5.75 |

J. B. H. BEAUREGARD,
Secrétaire-Trésorier,
C. M. C. P.

**Melle ANNA GAUTHIER**
PROFESSEUR
Donnera tous les jours des leçons de piano chez elle ou à domicile. S'adresser au No. 4, River Side Terrace, rue Champlain.
St-Jean, 4 septembre 1885.

**Argent à Prêter.**

Sur ferme de premières classes par la compagnie d'assurance le SUN.
s'adresser à Iberville à
JOSEPH LAVOIE, Agent Général.
13 novembre 1885.

**UNION HOTEL**
TENUE PAR
**H. C. DANDURAND**

Cet hôtel, déjà l'un des plus confortables de notre ville, vient encore de subir plusieurs modifications importantes. La cour a été considérablement agrandie et ses écuries peuvent contenir 50 chevaux.
St-Jean, 15 mai 85.

**M JOSEPH HUGHES CADIEUX**

si bien connu comme menuisier habile, informe le public de St. Jean et des environs, qu'à l'avenir il entreprendra toutes sortes de constructions dans tous les goûts. Il fera aussi sur commande toutes espèces de meubles d'après les patrons les plus récents, quant à la qualité de l'ouvrage et au fini, ils sont irréprochables. Il construira également des boîtes de pianos et d'orgues, ou les reparera, les vernira à neuf. Une visite est sollicitée.
Résidence : No. 7, rue St. Jean.
St. Jean. 22 août 1884.

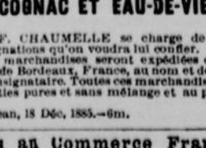

**EDOUARD MOREL**
FERBLANTIER
**Coin des rues Richelieu et St-Jacques, St-Jean.**
GRAND ASSORTIMENT DE POELES ET DE FOURNAISES pour salles, salons, passages et de cuisine de toutes sortes et d'après les patrons les plus nouveaux.
M. Morel est à la tête du plus grand et du plus bel assortissement de poêles et ferblanterie ; son magasin peut rivaliser avec ceux de Montréal. On y trouvera, outre les poêles, une variété d'ustensiles de cuisines et d'autres accessoires.
M. Morel se charge de tout ouvrage qui lui sera confié en sa qualité de couvreur et de plombier.
Satisfaction garantie.

**F. CHAUMELLE**
Magasin en GROS et en DETAIL
COIN DES RUES
St-Charles et Richelieu
Importateur direct de
**France et d'Espagne**
VINS, BORDEAUX, BOURGOGNE, CHAMPAGNE, PORTO, MALAGA, MADÈRE, FRONTIGNAN et VERMOUTH.
VINS TRES-VIEUX
POUR MALADES.
**COGNAC ET EAU-DE-VIE.**
M. F. CHAUMELLE se charge de toutes consignations qu'on voudra lui confier.
Les marchandises seront expédiées directement de Bordeaux, France, au nom et domicile du consignataire. Toutes ces marchandises sont garanties pures et sans mélange et au plus bas prix.
St-Jean, 18 Déc. 1885.—6m.

**Avis au Commerce Français**

M. Malher, 23 rue Richer Paris, est seul agent pour Paris et la France. Il est exclusivement autorisé à recevoir les abonnements et les annonces pour le FRANCO-CANADIEN.

I. BOURGUIGNON,

## Arrivée des trains à St-Jean

CENTRAL VEVMONT.

| | | |
|---|---|---|
| De St. Albans, passager | 7 20 | a m |
| " | 9 25 | a m |
| " | 7 42 | p m |
| " | 00 00 | p m |
| " mixte | 3 40 | p m |
| De Sherbrooke, Magog et Waterloo | 9 20 | a m |
| " mixte | 5 10 | p m |

GRAND TRONC.

| | | |
|---|---|---|
| De Rouses Point, passager | 7 07 | a.m. |
| " mixte | 3 00 | p.m. |
| " | 9 34 | p.m. |
| De Montréal, Grand Tronc | 8 30 | a.m. |
| " | 7 30 | p.m. |
| De Montréal, V. Central | 8.30 | a.m. |
| " " | 5 20 | p.m. |
| " " | 5 50 | p.m. |

*Départ des trains de St-Jean.*

CENTRAL VERMONT.

Mixte pour St. Albans 6.50 a. m. Pour St. Albans, Boston et New-Y. via Springfield, passager, 9.30. Pour St. Albans, New-York, Troy 5.20 p. m. St. Albans, Bostou et New-York viâ Springfield et pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre 9.25 p.m.

Pour West-Farnham, Waterloo et Sherbroke 9.40 a. m. et 5.25 p. m.

GRAND TRONC.

Pour Montréal, passager, 7.07 a.m, 0.00 a.m. 9.30 a. m. 7.45, 9.34 et 10.20 p. m., mixte 3.00 p. m.

Un train part tous les dimanches matin à 7.05 et 7.25

Pour Rouses Point, Plattsburg et Whitehall, passager, 9.30 a. m. et 5.32 p. m.

**Jos. BARSALOU**
Forgeron, serrurier et armurier
105, RUE CHAMPLAIN
*ST JEAN, P. Q.*
Se charge de toutes sortes d'ouvrages en fer.
**Satisfaction garantie**
St-Jean, 3 Juillet 1885.

**Préfontaine, Lafontaine & Lafontaine**
AVOCATS
No 26, Rue St. Jacques, Montreal
Raymond Préfontaine, B. C. L.
Eugène Lafontaine, B. C. L.
Ulric Lafontaine, B. C. L.
Messieurs Lafontaine suivront les cours du district d'Iberville.
St. Jean, 1er Juillet 1885.

**P. L. BRAULT**
ARTISTE-PHOTOGRAPHE

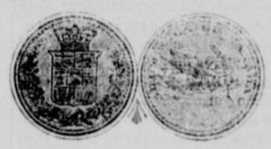

**1884**
**MÉDAILLES & DIPLOME,**
remportés à l'exposition de la Puissance du Canada.

**Davignon & Coté**
MARCHANDS,
EN GROS ET EN DETAIL
*RUE RICHELIEU, ST. JEAN*
Ont le plaisir d'annoncer à leur nombreuse pratiques et au public en général que tous les départements de leur vaste magasin
**SONT AU COMPLET**
Ils offrent en vente, à des prix très réduits, un bel assortiment de
PARAMATA
CACHEMIRE
NOIRS ET AUTRES COULEURS
ETOFFES A ROBES DE toutes SORTES
—o—Ainsi que des—o—
TRICOT
DRAPS NOIRS
TWE

## Avis à nos abonnés.

Nous commençons aujourd'hui à expédier des comptes à tous nos abonnés retardataires. Nous espérons que l'on s'empressera de satisfaire à notre juste demande.

Nous avons déjà remis entre les mains de notre avocat, les comptes de plusieurs abonnés arriérés, avec instruction de presser la collection.

Nous prions donc instamment ceux qui ne sont pas en règle, de s'exécuter au plus tôt afin de ne pas nous mettre dans la triste nécessité d'en agir de même à leur égard.

## L'Eglise et la Société Civile

Du *Moniteur de Rome* :

" Immortale Dei miserentis opus, quod est Ecclesia, quamquam per se et natura sua salutem spectat animarum adipiscendamque in caelis felicitatem, tamen in ipso etiam rerum mortalium genere tot ac tantas ultro parit utilitates, ut plures majoresue non posset, si in primis et maxime esset ad tuendam huius vitae, in terris agitur, prosperitatem institutum."

Tel est le magnifique péristyle de ce superbe édifice doctrinal ; ces paroles résument comme l'inspiration suprême et la haute portée de l'Encyclique *Immortale Dei*. Nous avons tenu à citer la langue originale, que le *Diritto* lui-même appelle *il glorioso latino* de Léon XIII. Pour la première fois, le magistère de l'Eglise fait l'apologie officiel et authentique des influences civilisatrices de cette Eglise qui, à travers les siècles, a dominé le monde et domine l'avenir de l'humanité. Jadis, aux premiers temps du christianisme les docteurs ont révélé les analogies vivantes et fécondes entre l'âme humaine et la religion chrétienne : aujourd'hui, au moment où les ennemis de la foi ts sayaient de chasser le catholicisme de tous les ordres de la vie publique. Léon XIII avec une autorité souveraine et une incomparable majesté d'attitude, proclame, dans un document inoubliable, les harmonies sans égales qui unissent l'Eglise à toutes les manifestations de la civilisation et de la société. Jeune de gloire et d'immortalité, rayonnant dans l'épanouissement radieux de ses ressources régénératrices, pleine de force et d'énergie, cette œuvre incomparable du Ciel apparaît dans la magesté de ses droits et la variété si riche de ses innombrables trésors de salut et de restauration. Voilà la pensée directrice de cette Encyclique, résumé doctrinal de tous les âges et de tous les actes du Pontificat romain. Du haut du Vatican, la grande voix du Pape promulgue la charte merveilleuse de l'alliance naturelle de l'Eglise avec tout ce qu'il y a de grand et de généreux dans la société des hommes.

Dans le cadre étroit d'un journal, il est à peine possible de toucher les sommets des questions soulevées dans l'Encyclique. Naguère, au moyen âge et jusqu'au seuil des modernes, quand les Papes publiaient une bulle ou un document doctrinal, c'était dans la République chrétienne des Lettres comme une vivifiante émulation des esprits pour saisir et commanter, dans une vaste série d'ouvrages, le sens et les enseignements de ces manifestations du magistère chrétien. Aujourd'hui, on a trop abandonné ce lot difficile au journalisme qui constitue, certes, une puissante influence, mais qui manque de cequi fait le succès lointain des plus belles œuvres : la durée. Un revirement s'est, il est vrai, produit. Déjà la littérature s'enrichit de livres qui forment le commentaire vivant des Encycliques de Léon XIII. Ce courant doit s'accentuer et grandir, et ce sera, nous l'espérons, la tâche la plus méritoire des théologiens et des philosophes catholiques de construire, sur la base de l'Encyclique *Immortali Dei*, le monument superbe de la science ecclésiastique. A la base de la *Constitution chrétienne des Etats*, Léon XIII place, juste titre, l'origine, la nature et la fin du Pouvoir. Rien n'était plus nécessaire dans la Babel confuse des doctrines Politiques du jour. Jamais la littérature n'a été plus riche de productions variées sur cette matière, et, jamais, on peut le dire sans exagération. le scepticisme n'a été plus profond ni plus universel. M. Bluntsch'i a résumé, dans un ouvrage, toutes les écoles politiques du dix-neuvième siècle. Ces écoles peuvent se ramener à deux : néo-païenne, qui a repris les traditions de l'antiquité sur l'absolutisme du Pouvoir civil ; et l'école démocratique qui, découronnant l'autorité de son auréole divine, place son espérance dans la souveraineté sans limites du peuple. D'un côté, c'est Hobbes. Spinoza, continués par Kant, Hegel, Schelling et Fichte qui enseigne l'Etat-Dieu et qui subordonnent la société à ce fétiche absorbant ; c'est la doctrines dominante des races latines, depuis Rousseau jusqu'à Proudhon et Auguste Comte, ont défini le code des droits et de la prépotence de la multitude. Entre ces deux extrêmes, des esprits plus équilibrés, les Stuarts Mill les Spencer les Stahl, etc, ont cherché une assiette plus solide, sans, cependant, donner à la société la sécurité et la liberté. De là, nous avons vu notre siècle ballotté entres les deux pôles du césarisme et de la licence, tantôt aux prises avec un pouvoir excessif, tantôt se consumant dans l'émeute des révolutions et la stérile mobilité des crises politiques.

Léon XIII rappelle à l'heure propice, les enseignements de l'Evangile et de la grande tradition catholique. Il fixe, dans un langage magistral, l'origine du Pouvoir, son autorité placée au-dessus des contestations de la foule, son ministère pacifique, dont la suprême est le bien-être des nations. Il inculque aux peuples la religion de ses devoirs envers l'autorité, en n'oubliant pas ses droits indiscutables. Il sanctifie le Pouvoir et l'obéissance, il unit, dans la synthèse supérieure de la justice et de la vérité, l'Etat et la démocratie, il fait reluire aux yeux du monde entier cette alliance admirable, où les charges de l'un et les obligations de l'autre se rencontrent pour reconstituer l'équilibre entre ces deux forces qui s'appellent l'Autorité et la Liberté. Ce dogme primordial et sauveur de toute société s'impose avec une opportunité saisissante. Pendant que l'humanité s'agite entre les solutions diverses que les empiriques lui proposent, pendant qu'en haut la domination se fait plus lourde et qu'en bas la révolte se manifeste avec une progression effrayante, que, partout, un vide immense se creuse dans les cœurs, que la majesté du droit tombe à la sainteté du devoir s'émiette. Léon XIII, en proclamant les principes premiers sur lesquels repose la société, a fait acte de salut public. Il a replacé sur les cimes et fait rayonner sur le monde entier ces vérités élémentaires, que les souverains et les peuples méconnaissent trop souvent, dans cette lutte d'intérêt dont l'harmonie divine ferait la sécurité des uns et la dignité des autres. Quelle grandeur simple et majestueuse dans cet Evangile social ! Quel équilibre des forces politiques ! Quelle économie, et quelle hiérarchie sublime dans cette gradation des droits et des devoirs ! C'est le règne de Dieu et de ses lois salutaires.

Voici la solution efficace et éternelle de la crise dramatique qui se rouvre sans cesse entre les deux résultantes de la Société ; le ministère suprême de l'autorité et la subordination ordonnée des multitudes. Trop confinée dans les écoles et dans les livres cette solution reparaît aujourd'hui toujours nouvelle et toujours nécessaire, au grand jour de cette publicité unique dont jouissent les actes du Pape, et qui va se poser, dans sa simplicité populaire, devant le tribunal et le forum du monde entier. Heureux les peuples qui écouteront cette grande voix du Vatican !

La société, issue de Dieu ,et y retournant, avec la majesté de l'autorité au sommet et la dignité de l'obéissanse à la base, et dont les membres sont unis par une hiérarchie clairement définie de leurs devoirs réciproques, doit avoir un culte public. La forme extérieure de cette religion, c'est l'Eglise.

Léon XIII célèbre, à cet endroit, la beauté et l'ordonnance de ce chef-d'œuvre divin, en termes qui nous font ressouvenir de la description qu'en trace l'éloquence inspirée de Bossuet, dans une ses oraisons funèbres. Il unit la précision du théologien à la magnificence de l'exposition oratoire.

Cette page restera : elle contient sous une forme originale, la définition la plus sympathique, s'il est permis d'user de cette parole, et la plus juste de l'Eglise. Qui ne se rappelle ici la *Symbolique* de M. Moehler, ce génie si doux et si grave, qui, de tous les apologistes contemporains, a, peut être, le mieux saisi l'agencement merveilleux et l'économie surnaturelle de l'Eglise. Selon lui, cette création de Dieu n'est, dans sa nature, dans l'ensemble harmonique de ses pouvoirs et de ses privilèges, dans la distributions de ses bienfaits et l'émanation de sa vie surabondante, que le prolongement de la rédemption du Christ à travers les siècles et les générations. C'est la permanence du Fils de Dieu dans l'histoire. L'Eglise est Jésus-Christ continué ! Y a-t-il une idée plus belle, à la fois plus gracieuse et plus grandiose ? Cette conception ne résume-t-elle pas dans une formure admirable toute la doctrine sur l'Eglise ? Quel sentiment profond et délicat de la mission miséricordieusement régénératrice du catholicisme !

Léon XIIIa revêtu cette doctrine de toute la précision intuitive de sa pensée, et de la magnificence sereine de son langage. Ici, depuis le *Nam unigymitus Dei filius* jusqu'au *Itaque Deus*, il faudrait citer tout ce portrait qu'il trace de l'Eglise. Il est gravé avec une fidélité parfaite, avec cete science sûre qui fixe dans un paragraphe toute la substance d'un traité, avec cet amour de l'artiste dont le génie viril et mûr encadre dans la fermeté des contours l'harmonieuse pureté des lignes Comparez-le à certains passages du sermon sur *l'Unité de l'Eglise* de Bossuet, et vous serez frappés de la maîtrise d'exposition qui éclate dans notre tableau? confrontez-le aussi avec les encouragements que la Pape, au nom du catholicisme, prodigue, vers la fin, aux merveilles de la civilisation, et vous sentiez mieux l'excellence de ce don qui consiste à donner à un simple exposé l'ampleur et la plénitude de l'éloquence classique.

Ce n'est pas en vain que nous insistons sur ces détails : la mise en relief de ces côtés de l'Encyclique a son prix. Il faut se rappeler que Léon XIII s'adresse, non seulement aux théologiens et aux catholiques, mais à toute cette élite d'esprit ou égarés ou protestants, à tout ce public qui cherche, trop exclusivament peut être, dans les actes du Pontificat romain la seule manifestation de la doctrine chrétienne. Comment n'est-il pas nécessaire, dès lors, que l'Eglise s'offre au monde dans la richesse de la vie, dans les proportions merveilleuse de son organisme, dans ce qu'elle a de grand, d'imposant et de sympathique ? N'est-ce pas faire œuvre d'apostolat miséricordieux, en même temps qu'acte de Docteur, d'exposer le Vrai immuable et éternel sous une forme accomplie et attrayante ?

Les Encycliques de Léon XIII doivent leur gloire populaire justement à ce don si rare. Elles s'imposent à toute intelligence élevé ; elles portent en elles-mêmes leur force magnétique, leur séduction propre. Ce serait une étude instructive de rechercher les causes de ce succès, s'il vient plus de la grandeur native de l'esprit ou de la justeste psychologique, avec laquelle le Saint-Père sait s'emparer de l'imagination et de l'intelligence des contemporains.

Aussi bien, cette exposition éclatante de la doctrine de l'Eglise sera comprise Ce n'est pas là ce catholicisme que les adversaires ont défiguré : catholicisme décrépit, vieilli, sans jeunesse ni vitalité, se traînant péniblement le long des siècles, embarras pour les Etats, charge pour les peuples, obstacle ici au progrès légitime, là, instrument d'oppression : non, millefois non, c'est cette œuvre brillante de majesté, indépendante dans sa sphère, écoulement du cœur du Christ, institution de salut, source de perpétuel renouvellement des choses, toujours jeune et toujours d'aujourd'hui, née pour faire le bien et guider l'humanité à travers les obscurités du présent vers les spendeurs de l'avenir.

Voilà Notre Eglise, et, parce que Notre Pontife l'a dit dans un langage plein d'autorité et de force, avec ce ton sympathique que qui ébranle et persuade, les catholiques le bénissent dans leur cœur. " L'exposition mâle et virile des doctrines, a dit M. Guizot, est leur meilleure défense." A notre époque où tout est remis en question, une telle Encyclique n'est-elle pas l'apologie la plus irrécusable de l'Eglise ? L'histoire dira un jour quelle influence profonde ces déclarations solennelles ont exercée, quelles traces lumineuses elles ont laissées dans le mouvement des idées et la vie des peuples.

---

La presse catholique de France continue d'exalter l'Encyclique et exprime sa reconnaissance à Léon XIII.

Les journaux indifférents en matière religieuse reconnaissent la grandeur du génie de Léon XIII.

Les hommes religieux de tous les partis remercient le Pape de cet acte d'apaisement et de cette magnifique exposition de la doctrine catholique.

Un homme d'Etat m'a dit aujourd'hui : " Cette Encycliqlique aura une influence extrêmement modératrice sur le développement de la question relieuse. Elle est venu au bon moment. Elle secondera les efforts de tous les amis de la paix religieuse, à quelque parti qu'ils appartiennent. Vous verrez, ajoute-t-il, que le *Temps* et les journaux républicains commenteront ce document dans ce sens. Il est une nouvelle sauvegarde du maintien du Concordat."

Le *Journal de Genève*, organe protestant tout en combattant les idées de l'Encyclique, en loue l'esprit général et la forme.

" L'Encyclique, dit-il, est écrite en fort beau latin, avec cette ampleur de développements et cette belle période cicéronienne dont Rome a gardé le secret ; cela se compreud : le latin qui, partout ailleurs est une langue morte, est ici une langue parlée et vivante.

" On voit, dit ailleurs le *Journal de Genève*, que le Pape qui a écrit cette Encyclique est un des Papes les plus éclairés qui aient gouverné l'Eglise. "

## Les chambres de Saint-Benoit Labre.

Nous apprenons que S. Em. le Cardinal-Vicaire vient d'établir dans la maison où mourut Saint-Benoit Labre, des religeux français missionnaires de Notre-Dame de Lourdes. Ces religieux auront la garde du petit sanctuaire érigé dans les chambres du Saint. C'est une pensée pieuze et délicate, qui a guidé Son Eminence en installant dans cette maison des religieux français. S. Em. le Cardinal-Vicaire qui a fort à faire pour sauver les monuments et les souvenirs chrétiens de Rome, s'est acquis là un nouveau titre de reconnaissance de la part des fidèles, qui voient avec plaisir ce sanctuaire confié à des religieux.

## LE CANADA.

Sous ce titre, nous lisons ce qui suit au premier volume d'un ouvrage publié par la Sacrée Congrégation de la Propagande, intitulé : « La Propande et la couversion de ces biens immeubles : "

Cette vaste province de l'Amérique septentrional, placée jadis sous la domination française et tombée dans le cours du siècle dernier au pouvoir des Anglais, eut son premier vicaire apostolique en la personne du célèbre Mgr de Laval en l'année 1659. Ensuite fut érigée à Québec un premier évêché, jusqu'à la fin de l'année 1817, son titulaire garda toute la contrée sous sa juridiction qui s'étendait aussi sur tout les autres colonies anglaise du Nord, savoir ; sur la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, les îles de la Magdeleine du Priace-Edouard et du Cap Breton.

Sur tout ce territoire était dispersés quatre cent mille fidèles, qui en très grand partie, demeuraient dans le Bas-Canada.

La S Congrégation de la Propagande qui avait toujours eu en vue l'acroissement des catholiques dans cette région, que le seul évêque de Québec ne pouvait plus suffire à la conversion des protestants et des indigènes, épars sur ce territoire immense pensa à la fin de l'année 1817 à pourvoir au bien de ces peuples, spécialement des plus éloignés ; en conséquence elle assigna un vicaire apostolique à la Nouvelle Ecosse, détachant cette province de la juridiction de l'évêché de Québec.

Mais l'année suivante il parut nécessaire de prendre une détermination plus grave : on érigea en Métropole l'Eglise de Québec et on commença à établir divers sièges épiscopaux et vicariats apostoliques. Cette impulsion donnée par la Propagande fit que le Christianisme reçut de nouveaux accroissements, tels que l'année 1852 on dut détacher une partie de la province de Québec pour en former une province séparée ; un siège métropolitaine fut érigé à Halifax et on lui donna pour suffragants les évêchés déjà érigés à Arichat, Fredericktown et Charlotteton,

Cette mesure ne suffisant pas à faciliter l'administration venant de Québec et en l'année 1870 l'affluence de population augmentant dans les vastes étendues Nord-Ouest du Haut-Canada, on dut former une nouvelle province ecclésiastique : la Propagande en fixa le siège à Toronto, et l'année d'après, 1871, se compléta l'organisation de l'église du Canada et de l'Amérique du Nord en quatre provinces : Québec. Toronto, Halifax et Saint Bonifice. Cette division et l'érection de chaque Evêché, Vicariat, préfecture se voient clairement dans la note chonologique ci-après :

1817. La Nouvelle-Ecosse est démembrée de l'Evêché de Québec et érigée en vicariat apostolique :

1818. Erection du diocèse de Québec en Métropole ;

1826. Erection de l'évêché de Kingston, démembrement de Québec ;

1829, Erection du diocèse de Charlottetown, division de la Nouvelle-Ecosse ;

1836. Erection du diocèse de Montréal, division de Québec ;

1841. La province sacerdotale du Haut-Canada démembrée du diocèse de Kingsion est érigée en évêché avec faculté au nouvel évêque de déterminer le siège ;

1842. Le vicariat apostolique de la Nouvelle-Ecosse est érigé en évêché et le siège fixé à Halifax ;

Le siège de l'évêché érigé dans la province occidentale du Haut-Canada s'établit à Toronto ;

Le Nouveau-Brunswick se démembre du diocèse de Charlottetown et s'érige en nouvel évêché.

1844. Les Baies d'Hudson et James sont érigées en un vicariat apostolique ; on accorde au Siège de Québec les pouvoirs métopolitains et on en détermiee les évêchés suffragants ;

Dans la Nouvelle-Ecosse est érigée un nouvel évêché détaché d'Halifax ; il comprend le comté oriental de Sydney. Guysborough et le Cap Breton.

1847. Erection du diocèse de Bytown, fait suffragant de Québec ;

Le vicariat apostolique de Terreneuve et le district du Nord-Ouest sont érigés en évêchés ;

La cité de Frédérickton devient siège épiscopal de l'évêché érigée dans le Nouveau Brunswick ;

1852 Erection de la métropole d'Halifax à qui on donne pour suffragants Arichat, Frédérickton et Charlottetown ;

Dans la province de Québec, érection du diocèse des Trois Rivières et de St Hyacinthe.

1856. Erection du diocèse de Harbour Grace dans l'Ile de TerreNeuve ; érection des diocèses de Hamilton et de London, démembrement de Toronto :

1860. Erection du diocèse de Chatam, démembrement du diocèse de St-Jean dans le Nouveau-Brunswick , le titre du diocèse de Bytown est changée en celui d'Ottawa ;

1862. Erection du vicariat apostolique de Mackenzie, section du district de St-Boniface ;

1867. Erection du diocèse de St-Germain de Rimouski en la province de Québec ;

1870. Le Canada est divisé en deux provinces, celle de Québec et celle de Toronto, et l'évêque de Toronto est nommé Métropolitain ;

Erection d'une préfecture dans la patrie occidentale de l'Ile de Terre Neuve ;

Erection de la préfecture de St-Georges de Puissance ;

Erection de la Métropole de St-Boniface ;

Erection du diocèse de St-Albert dans la province de St Boniface ;

On établi trois provinces ecclésiastiques, celle de Québec, celle de Toronto et celle St-Boniface ;

1874. Erection du vicariat apostolique du Canada septentrional, province de Toronto ;

1878 Erection du diocèse de Chicoutimi, province de Québec ;

1882 On supprime le vicariat apostolique du Canada septentrional, et on érigé le diocèse de Péterborough ;

Erection du vacariat apostolique de Pontiac dans la province de Toronto :

Erection de la préfecture apostolique, du golfe du St Laurent.

Les Evêques du Canada se sont réunis plusieurs fois en Concile provincial ; ils ont érigé des cathédrales magnifiques ; celle de Montréal sera peut-être l'édifice le plus grandiose élevé en Amérique au Culte divin ; ils ont établi des séminaires, des écoles libres et une splendide Université à Québec, l'Université Laval, du nom du premier vicaire apostolique. Les communautés religieuses fleurissent partout, spécialement les Sœurs s'y sont multipliées d'une manière extraordinaire. Les catholiques exercent une grande influence politique, particulièrement en la province et au parlement de Québec, plusieurs cercles catholiques sont établis, on jouit d'une liberté entière de sorte que l'Eglise a maintenant assuré sa position dans la puissance du Canada.

## Le roman d'nne Française en Amérique.

L'histoire que nous allons reconter et dont l'héroïne est une jeune Française nommée Mlle Marie D.... est un véritable roman de la vie réelle dont le dénouement a eu lieu à New-York.

En 1871, M. Joseph Walters, banquier à New-York, mais résidant à Brooklyn avec sa femme et son fils unique, mourait en laissant à se veuve une fortune de cent mille piastres. Mme Walters avait alors quarante-huit ans, tandis que son fils Lester n'était âge que de seize ans. L'enfant était d'un caractère indépendant et ne se soumettait qu'à regret à la règle de conduite que lui imposait sa mère ; aussi pour se soustraire à cette dépendance, résolut il de s'en aller chercher fortune dans l'Ouest. Il mit quelque argent de côté sur ce que lui donnait sa mère pour ses menus plaisirs et un beau jour, il disparut soudainement. La mère, espérant toujours qu'il ne tarderait pas à reconnaître son erreur et à rentrer auprès d'elle, s'attendait à tuer le veau gras un jour ou l'autre pour fêter le retour de son fils. Mais les jours, les mois se succédèrent sans que celui-ci donnât de ses nouvelles.

Mme Walters, désespérant de revoir son fils, résolut de prendre une dame de compagnie pour se distraire du chagrin que lui causait son absence.

Elle mit un annonce dans un journal de New-York et, parmi les nombreuses personnes qui se présentèrent, elle choisit une jeune Française, Mlle D...., qui avait été élevée à Paris, mais qui se trouvait alors en Amérique sans parents ni amis. Mlle Marie D.... était très jolie ; elle avait une conversation des plus agréables, touchait admirablement du piano et ses manières distinguées lui attirèrent bien vite la confiance et l'amitié de Mme Walters qui de son côté trouva en elle une compagne agréable et une amie dévouée.

Cependant Mme Walters ne pouvait se consoler du départ de son fils et elle en portait le deuil comme s'il fût mort ; mais peu à peu son attachement pour Mlle Marie augmenta si bien qu'à la fin elle la traitait comme si elle eût été sa fille. Elles allèrent faire ensemble un voyage en Europe et en Palestine et revinrent après un absence de deux ans.

Mme Walters se mit alors à voyager avec sa compagne dans les Etats-Unis, espérant, sans doute, rencontrer un beau jour son fils dont elle n'avait jamais reçu de nouvelles. Enfin elle revint à Brooklyn où elle mourût en 1882 entre le bras de Mlle Marie laissant un testament conçu à peu près en ces termes :

" Je désire qu'après ma mort mon amie Marie D.. fasse tout son possible pour retrouver mon fils Lester et, s'il n'est pas marié, mon grand plaisir est qu'elle l'épouse. Si mon fils ne consent pas à ce mariage, il héritera d'u quart de mes biens, et les trois autres quarts seront attribués à mon amie Marie D.... Si c'est elle au centraire qui refuse ou si le mariage a lieu, je leur lègue à chacun la moitié de tous ses biens. Il est bien entendu que toutes les dépenses faites par mon amie pour retrouver mon fils seront payées sur ma succession. "

Or, l'avocat chergé de la liquidation de la succession de Mme Walters apprit dernièrement que son fils était au Mexique. Il écrivit immédiatement au jeune Walters de revenir à Brooklyn pour rescueillir la succession de sa mère, mais sans lui faire part du contenu du testament.

L'autre jour M. Walters est arrivé à New-York et l'avocat l'a conduit quelques jours après au Bijou Théâtre où se trouvait aussi Mlle Marie D... Les jeunes gens furent présentés l'un à l'autre, M. Walters s'éprit aussitôt de la jeune fille et on alla finir la soirée par un souper chez Delmonico. Quelques jours après Walters, qui ignorait encore les termes du testament de sa mère demandait la main de Mlle D... L'avocat a dévoilé alors au jeune homme le petit complot qu'il avait formé pour lui faire épouser la jeune fille qui avait été l'âme et la consolatrice de sa mère, dont il lui lut le testament. M. Walters a été très ému de ce qu'on lui apprenait et son amour pour sa fiancée n'a fait que s'en accroître.

C'est ainsi que le mariage de Mlle Marie D.. avec M. Walters, a été célébré en grande pompe à New-York.

## Toute vérité pas bonne à dire.

Est-il toujours prudent et honorable de dire ce que l'on pense ? Il y a-t-il une dissimulation louable ?

La vérité est le premier devoir de l'homme en société. La parole a été donnée aux hommes pour se communiquer leurs pensées ; c'est aller contre l'instution de la nature que de la faire servir à la duplicité et au mensonge.

Que l'homme vrai est précieux dans le commerce de la vie ! Avec lui on peut régler ses sentiments, ses démarches son amitié n'est point équivoque ni trompeuse.

Cependant, il est quelquefois de la sagesse de dissimuler ce qu'on pense, et de ne pas dire tout ce qu'on sait. Il y a une dissimulation louable, qui fait partie de la prudence : elle sait, sans le secours du mensonge, cacher ses sentiments aux curieux qui voudraient les pénétrer, elle tait la vérité qui déplairait, lorsque les circonstances n'exigent pas qu'on la fasse connaître : elle couvre des voiles dusilence, quand la justice ou la charité le demande, ce qu'elle sait des défauts ou des intérêts du prochain.

Il faut bien se défier de cet amour outré et farouche de la vérité, qui dégénère en humeur cynique, et qui ne la montre que sous un dehors révoltant. Ce défaut est d'autant plus difficile à corriger qu'on s'en fait gloire. Quand on le reproche à ceux qui l'ont, ils répondent qu'il sont ainsi, et qu'ils ne sauraient dire que ce qu'ils pensent. Ignorent-ils donc qu'on se doit les uns aux autres des égards et des ménagements ? Il n'y a point d'homme, quelque mérite qu'il ait qui ne fût fort mortifié si on lui disait tout ce qu'on pense de lui. La discrétion est à l'âme ce que la pudeur est au corps. Un excès de franchise estun indécence comme une nudité.

Celui qui dit tout ce qu'il pense ne pense pas toujours à tout ce qu'il dit.

DICTUM.


## Hémorroide — Symptômes et guérison.

Les symptômes sont la moiteur, transpiration, forte démargeaison, augmentée en grattant, très-désagréable surtout pendant la nuit. On dirait des guêpes entrant et sortant du rectum. Les parties privées sont quelque fois affectées. Si on néglige les moyens à prendre pour les faire disparaître il peut en résulter de très graves inconvénients. " L'ONGUENT DE SWAYNE " est un remède sûr et agréable. De même pour dartres, démangeaisons, humeurs échaudements, érysipelles, démangeaison, de la barbe, taches et toutes les maladies de la peau. Envoyé par la malle pour 50 cents. 3 boites $1.25 [en estampilles]. Adresse, Dr SWAYNE & Son, Philadelphie. Pa. En vente chez les pharmaciens.

GARE AUX CONTREFAÇONS

## Liniment d'iodure d'ammoniac de Giles.

Toutes les familles en font usage.

Faiblesse du dos, enflure des joints, paralysie, rhumatisme, névralgie, diphtérie, sciatique, descente de la matrice, faiblesse de la femme.

Le seul remède certain pour soulager toutes les douleurs, mêmes anciennes. Soulagez instantanément les blessures, les enflures des articulations, varices, morsures d'insectes, maux de tête. Pas de matière graisseuse. Net et doux. Ne tache pas.

Inflammation des regnons, maladie de Bright, diabètes, incontinence d'urine.

C'est le seul liniment connu possédant le pouvoir altérant on peut en prendre à l'intérieur guérit les crampes, coliques, diarrhées et dysenenteries

En vente chez tous les droguistes. Essayez-en une bouteille. 25 cts.

Ecrivez au Dr Giles. boîte 3,482, N. Y. p. o. qui vous donnera sans frais des avis sur toutes les maladies.

Garre aux vendeurs sans scrupule. Le véritable liniment porte le nom dans le verre de la fiole, et la signature du découvreur est sur le bouchon.

Les pilules de mandragore améliorées de Giles pour la guérison de tous les désordres de l'estomac, du foie, des intestins, etc. Purement végétales, ne contiennent ni mercure, ni antimoine, ni aloès. Elles peuvent être prises en toute saison, sans changement dans la nourriture ou les habits. En vente chez tous les droguistes. 25 cts la boîte.

WRIGHT & Co, agents à St-Jean.

4 déc. 1885—1a.

PRIX ACTUEL DU CHARBON

Numéro Store Egg

Lackawana ..... $5 50 $5 75 $5 25

Charbon Américain pour forge..... 5 00

Pittston ..... .....

Les prix ci-dessus sont pour argent comptant seulement.

BISSETT & DONAGHY

St-Jean, P. Q, 15 jan. 1885.

SOYONS RECONNAISSANTS!

Nous voulons prouver notre reconnaissance au public pour l'encouragement si libéral que nous en avons reçu, en offrant en vente

D'aujourd'hui au 15 janvier prochain

Toutes marchandises sèches à

25 p. 100 au-dessous du prix régulier.

Tweeds anglais et canadiens, corps, caleçons, cachemires français et écossais, Etoffes à robe, velveteens noirs et de couleur, nuages, coton, etc.,

LES EPICERIES

seront vendues à des PRIX REDUITS d'une manière satisfaisante,

Farines en quarts et en poches à des prix défiant toute compétion,

J. C. CHOQUETTE,

Porte voisine de l'hôtel Monette, St-Jean.

Alphonse Morin, B. C. L.

AVOCAT

Bureau de la Banque de St-Jean

HAPIERVILLE, P. Q.

# CATALOGUE

Des articles de choix pour cadeaux de

## NOËL & JOUR DE L'AN

A VENDRE CHEZ

## Ed. Arpin, 36, Rue Richelieu.

Sets à l'eau en crystal coloré avec cabarets en cuivre.
Sets à vin en crystal.
Pots à l'eau en " majolica. "
Magnifique porte-cartes, en argent, en cuivre, en écaille, en porcelaine surmontés d'ornements en argent.
Boîte de voyage.
Boîtes de toilette en pluche, en cuir et en bois.
Boîtes à ouvrage de toutes espèces qui sont manufacturées.
Sets à gants et à mouchoirs de tous les prix.
Boîtes à parfum, à bijou à bombons, etc.
Des milliers d'objets sous globes en crystal.
Portes journaux et portes balais.
Plumes et crayons en or.
Sets de toilette, vases, statues, bénitiers des patrons les plus riches.
Chapelets en nâcre de perle.
Livres de prières en ivoire, velour, etc.
Peintures à l'huile encadrées.
Boîtes à ouvrages en grande variété.
Pipes et portes cigares en écume de mer et pots à tabac.
Jeux très variés pour famille.
Portes monnaies en pluche et en cuir.
Coupes papier en ivoire.
Albums en pluches, satin et cuir formant le plus grand assortiment de St-Jean.
Cadres en velour, pluche, satin, etc.
Boîtes musicales.
Secrétaires en bois et en cuir.
Portes-musiques en pluche et cuir.
Cartes de Noël et Jour de l'An françaises et anglaises.
Jardinière en " Majolica ".
Albums pour authographe et " Scrap albums " tous excessivement jolis.
Encriers de luxe.

## NOS JOUETS

Comprennent le plus beaux choix qu'il soit possible de désirer et consistent en Raquette, trainaux sauvages, sleighs, patins, tambours, jeux de lottos et bagatelle, musiques de toutes espèces, lanternes magiques, jeux de croquets pour salons, dominos, ainsi qu'audelà de 100 nouveaux jeux qu'il est inutile de nommer, jouets en ferblanc, en fonte et en bois, des services de vaisselles, bers, couchettes, tables et chaises pour poupées, trousseaux de poupées. Les prix de nos poupées en cire, en pierre, en caoutchouc et en métal incassable varient depuis un centin à deux piastres et vous aves à choisir parmi plus de 800.

## NOS ARGENTERIES

Forment un assortiment aussi complet qu'il y a dans St-Jean, comprenant : pots-à-l'eau, corbeilles à gâteaux, vases à sardines, vases à marinades, vases à confitures, porte-cartes, coupes, anneaux de serviettes, couteaux, fourchettes et cuillères, le tout à bas prix et garantit de la meilleure qualité.

# COTE & CIE

Manufacturiers de Chaussures en gros

Ils confectionnent toujours les MEILLEURES CHAUSSURES DU PAYS.

V. L. COTÉ.....GERANT

A nos pratiques des Townships de l'Est nous dirons : Voyez nos marchandises avant d'acheter ailleurs.

Associés spéciaux : C. ARPIN, banquier, A. DECELLES, de la maison Langelier et Decelles, A. SABOURIN, marchand.

# GRANDE VENTE POUR LES FÊTES.

Reçu tout récemment un assortiment complet d'articles utiles pour

## Noel et Jour de l'An

Chemises et autres articles Ecossais et Canadiens tout laine.

**Chemises, collets, poignets, cravates, ceintures, chaussons, gants, mitaines de toutes sortes.**

Rappelez-vous tous le bon endroit pour acheter des chemises blanches et de couleur, *carrigan jackets*, mouchoirs et nuages de soie ; grand assortiment TUQUES, ceintures, grands bas s'alliant avec tous les costumes : prix spéciaux pour les clubs.

Aussi un grand choix d'habillements complets tout faits pour hommes et pour garçons.

N'oubliez pas que ces marchandises doivent être vendues pour le 1er janvier, attendu que j'ai besoin de réaliser de l'argent pour cette époque.

Un escompte généreux de 15 p. c. sur mes prix réguliers sera accordé aux acheteurs qui paieront comptant.

J'espère que vous profiterez de cette magnifique occasion en réduisant mon stock.

SOUVENEZ-VOUS DE LA PLACE.

## M. E. McCONKEY

MARCHAND-TAILLEUR

**97, Rue Richelieu, Saint-Jean**

Voulez-vous voir l'assortiment le plus complet et le plus varié de

## FOURRURES

A LA MODE

et à des prix très-réduits, allez chez

## M. Guillet

CHAPELIER-MANCHONNIER

**103 & 105, RUE RICHELIEU, ST-JEAN, P. Q.**

PORTE VOISINE DE M. E. McCONKEY

**L'OURS est toujours à la porte pour inviter les gens à entrer**

Chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs de France et de l'Etranger

## LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale

PRÉPARÉE AU BISMUTH

Par CH. FAY, Parfumeur, 9, rue de la Paix, PARIS

ST. JEAN NO. 77 RUE RICHELIEU P. Q.

M. BROUILLET SELLIER

## HARNAIS

SIMPLES ET DOUBLES

**Valises, Porte-Manteaux, Sacs**

De toutes grandeurs

**Magasin à bon marché**
**Défiant toute compétion**

## DAVID BEAUVAIS

124 RUE RICHELIEU, ST-JEAN

remercie respectueusement ses amis et le public en général de l'encouragement qu'il en a eu depuis qu'il tient magasin, et a l'honneur de les informer qu'il a reçu, pour le printemp, un des plus beau choix de marchandises sèches que l'on puisse voir.

Chapeaux de messieurs et d'enfants dans les derniers goûts, américain, anglais et canadiens.

M. Beauvais défie toute compétition tant que pour la qualité que pour le prix des marchandises.

Le plus bel assortiment de tapisserie, les patrons les plus variés et les plus nouveaux reçus pour le printemps.

Le département de la mode tenu par

## MADAME BEAUVAIS

si bien connue pour son habileté ne manque pas de donner satisfaction à ses pratiques.

Une des meilleures couturières de New-York est employée pour la couture et la coupe. Les ouvrages sont faites avec la plus grande précaution. Les Dames trouveront un assortiment complet d'articles de modes, chapeaux, plumes d'autruche, fleurs françaises, ruban, satin, ornements, etc., etc., etc.

Les plumes sont colorées et réparées avec le plus grand soin.

N'oubliez pas que chez D. Beauvais vous trouverez un grand choix de tapisserie, les patrons les plus variés à bon marché,

DAVID BEAUVAIS,
124, rue Richelieu

St-Jean, 24 avril 1885—1a.

# PRÉSENT

Ceux qui achèteront chez

## M. O. LANGLOIS

*Un set de chambre à coucher auront en présent un magnifique*

**LIT A RESSORT**

On trouvera à ce magasin le plus grand choix de meuble pour salons, chambres à coucher, salles à diner, cornices, cadres et moulures variés.

Il a constamment en mains des

## CERCUEILS

en fonte, en bois de rose, en pin de 1½ pouce couvert en draps, des cercueils blancs de toutes dimensions. Il tient aussi deux

**MAGNIFIQUES CORBILLARDS**

A la disposition du public, l'un pour les adultes et l'autre pour les enfants.

Bourrages et réparations faits sous le plus bref délai.

Comme M. Langlois confectionne lui même les ouvrages qui sortent de son établissement, il est en état de vendre à meilleur marché que n'importe qui dans St. Jean.

N'oubliez pas l'enseigne de

O. LANGLOIS

88, RUE RICHELIUT, ST. JEAN, P. Q.

Porte voisine de la Pharmacie Wight & Cie

LA

## BANQUE des MARCHANDS DU CANADA

**Bureau principal, Montréal**

**CAPITAL PAYÉ $5,725,000**
**Fonds de RÉSERVE 1,375,000**

DIRECTEURS :

ANDREW ALLAN, Ecr., Président
ROBERT ANDERSON, Ecr., Vice-Président
Wm Darling, Ecr., | J. Hodgson, Ecr.,
H. MacKenzie, Ecr., | Hon. J J C Abbott, MP
Adolphe Masson,